AGENCE
D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

EDITO

« *Rapprochement des communes du pôle urbain, création de grandes intercommunalités, nouvelles complémentarités entre urbains et ruraux, affirmation de notre identité entre métropole et littoral* », cette ambition pour le territoire, je l'ai partagée avec vous à l'occasion des 40 ans de l'Agence le 19 décembre 2014.

Durant ces dernières années et plus particulièrement en 2016, nos échanges, débats auront été nombreux, notamment dans la co-construction des projets d'aménagement et de développement durables, des projets de territoire, de notre organisation territoriale et je tiens à vous remercier, élus, techniciens, partenaires, pour l'esprit d'ouverture et de dialogue qui nous anime pour une vision partagée de l'avenir du territoire.

L'échange, c'est également avec les habitants. L'année 2016 aura été particulièrement intense. Que ce soit à l'échelle des stratégies de planification ou des projets urbains, la décision politique est éclairée du regard de l'habitant. Il habite un logement, participe à la vie de son quartier, parcourt la ville, le village, l'intercommunalité où il travaille, recherche des services, ou s'y épanouit par la culture, le sport, les loisirs ou la nature... Par son parcours personnel, il nous permet d'élargir les expertises et donne sa chance à la créativité collective.

Dans ce contexte, l'AUD nous accompagne pour comprendre les dynamiques économiques et sociales à l'œuvre sur nos territoires. Elle porte son éclairage pour concevoir les politiques de développement et d'aménagement durables. Elle contribue à mettre en lien les acteurs de nos territoires autour des objectifs que nous portons.

Je souhaite que l'AUD continue à nourrir l'intelligence collective au service du Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure, solidaire et ouvert sur le monde.

François DECOSTER
Président de l'Agence d'Urbanisme et de Développement
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

LES MISSIONS DE L'AGENCE :

PARTICIPER
À LA DÉFINITION
DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT

ACCOMPAGNER
LES COOPÉRATIONS
TRANSFRONTALIÈRES ET
DÉCENTRALISÉES LIÉES
AUX STRATÉGIES URBAINES

CONTRIBUER
À DIFFUSER L'INNOVATION,
LES DÉMARCHES ET LES OUTILS
DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
DURABLE ET LA QUALITÉ PAYSAGÈRE

SUIVRE
LES ÉVOLUTIONS URBAINES
ET DÉVELOPPER L'OBSERVATION
TERRITORIALE

PRÉPARER
LES PROJETS TERRITORIAUX
ET MÉTROPOLITAINS

ÉLABORER
LES DOCUMENTS
D'URBANISME
ET DE PLANIFICATION

L'ORGANISATION DES ÉTUDES :

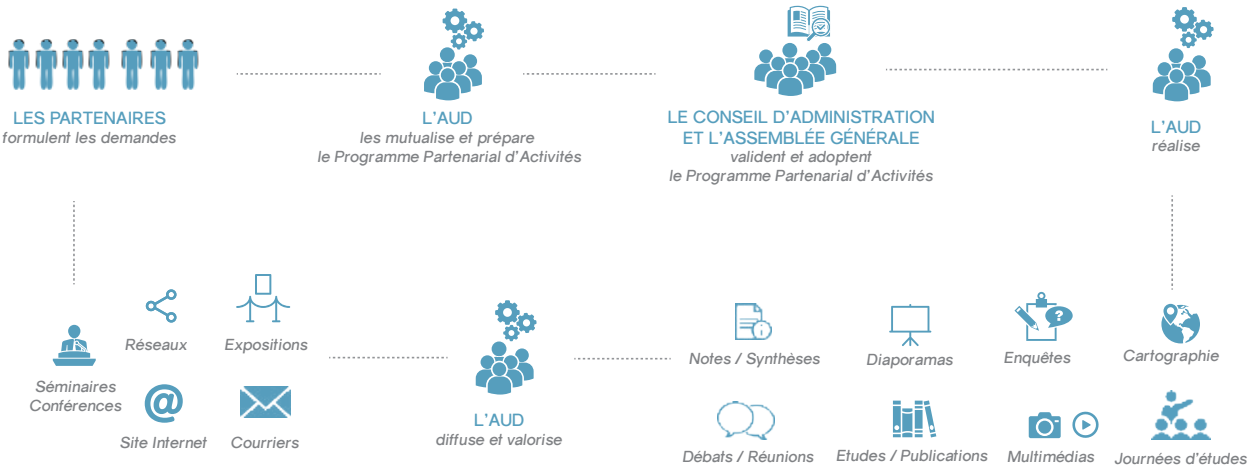

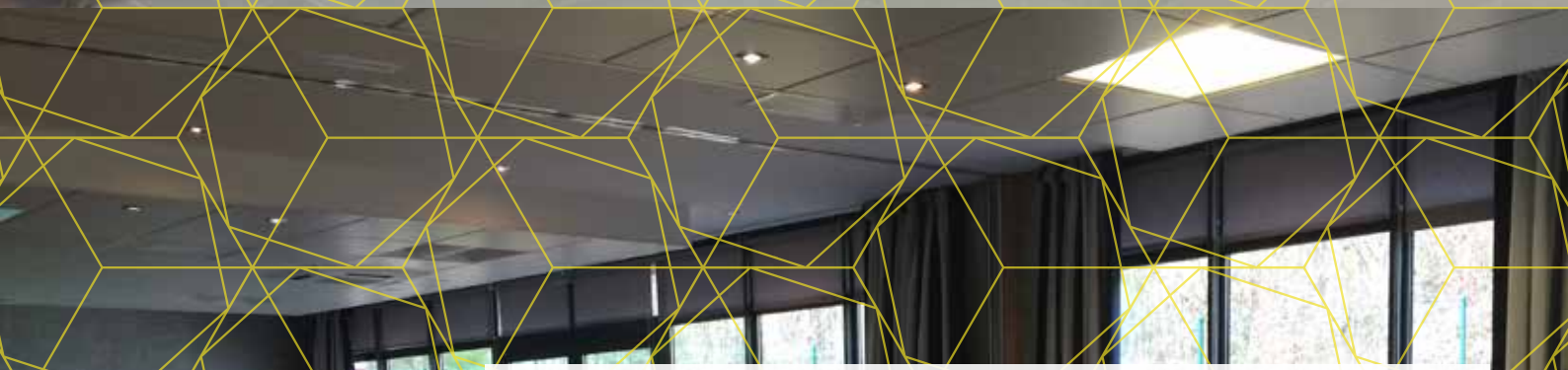

LA VIE DE L'AUD

> L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE p. 6

> LE CONSEIL D'ADMINISTRATION p. 8

> LE PÉRIMÈTRE p. 9

> LES RESSOURCES HUMAINES p.10

> LE RAPPORT MORAL p.11

> L'ANNÉE 2016 EN QUELQUES REPÈRES p.12

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AU SEIN DU COLLEGE DES MEMBRES DE DROIT

> REPRÉSENTANTS DE L'ETAT :

Monsieur Fabien SUDRY, Préfèt du Pas-de-Calais

Monsieur Jean-Luc BLONDEL, Sous-Préfet du Pas-de-Calais

Monsieur Michel LALANDE, Préfet du Nord

Monsieur Eric ETIENNE, Sous-Préfet du Nord

Monsieur Vincent MOTYKA, Directeur de la DREAL

Monsieur Mathieu DEWAS, Directeur de la DDTM du Pas-de-Calais

Monsieur Philippe LALART, Directeur de la DDTM du Nord,
représenté par Monsieur Pierre WILLERVAL, Chef de la Délégation Territoriale des Flandres

Madame Catherine MADONI, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais

Madame Catherine BOURLET, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord

Madame Nathalie THIEULEUX, Délégué Régionale au Tourisme ou son représentant

Monsieur Pierre CLAVREUIL, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Monsieur Jean-Luc TOFFEL, Trésorerie Générale du Pas-de-Calais

> REPRÉSENTANTS DE LA CAPSO

Monsieur François DECOSTER, Maire de Saint-Omer, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Vice-Président du Conseil Régional

Monsieur Jean-Marie BARBIER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Longuenesse, Conseiller Départemental

Madame Daisy COUSIN, Adjointe au Maire de Longuenesse, Conseillère Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Monsieur Gilles THOREL, Conseiller Communautaire Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Campagne-les Wardrecques

Monsieur Laurent DENIS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire d'Eperlecques

Madame Marie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Serques

Monsieur Michel PREVOST, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire d'Hallines

Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS, Adjoint au Maire d'Arques, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Monsieur Patrick BEDAGUE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Tilques

Monsieur Claude BLONDE, Adjoint au Maire de Longuenesse, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Monsieur Francis MARQUANT, Maire d'Helfaut, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Monsieur Roger DUSAUTOIR, Maire de Houlle, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Monsieur Christophe CORNETTE, Maire de Moringhem, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Monsieur Marc THOMAS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Moulle

Monsieur Louis CAINNE, Maire de Wardrecques, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Monsieur Michel MARTINOT, Maire de Salperwick, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Monsieur Dominique GODART, Adjoint au Maire d'Arques, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Monsieur Bernard IDZIK, Maire de Racquinghem, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Monsieur Jean-Michel MARCOTTE, Maire de Nordausques, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Monsieur Pierre HEUMEL, Adjoint au Maire de Saint-Omer, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire de Bayenghem-lez-Eperlecques, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Monsieur Alain MEQUIGNON, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Fauquembergues

Monsieur Buno HUMETZ, Adjoint au maire de Saint-Omer, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Monsieur Alain CHEVALIER, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Thérouanne

Monsieur Jean-Claude DISSAUX, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire d'Aire-sur-la-Lys

Monsieur René ALLOUCHERY, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Saint-Augustin

Monsieur Iannick HENNEUSE, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire d'Enguinegatte

Madame Sylvie ROLAND, Conseillère Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Thiembronne

(+ 2 personnes en attente de désignation)

> REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL

Madame Elisabeth BOULET, Conseillère Régionale

Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Conseillère Régionale

Madame Céline-Marie CANARD, Conseillère Régionale

Madame Sophie MERLIER, Conseillère Régionale

> REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Madame Florence WOZNY, Conseillère Départementale

Madame Sophie WAROT-LEMAIRE, Conseillère Départementale

Monsieur Rachid BEN AMOR, Conseiller Départemental

> REPRÉSENTANTS DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DE LA CÔTE D'OPALE :

Monsieur Michel HERMANT, Maire de Roquetoire

(+ 2 personnes en attente de désignation)

> REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

Monsieur Bertrand PETIT, Président du Syndicat Mixte Lys Audomarois
Monsieur Francis FLAJOLET, Adjoint au Maire de Clairmarais
Monsieur André CORDIER, Maire de Quelmes
Monsieur Jean-Paul LEFAIT, Maire d'Heuringhem
Monsieur Jean-Claude DUPOND, Maire d'Erny-Saint-Julien
Monsieur Daniel MARQUANT, Adjoint au Maire d'Aire-sur-la-Lys
Monsieur Pascal DANVIN, Maire de Wittes
Madame Josiane HOCHART, Maire Déléguée de Saint-Augustin
Monsieur Alain TELLIER, Maire de Quiestede
Monsieur Patrick TILLIER, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Lez-Tatinghem
(+ 2 personnes en attente de désignation)

> REPRÉSENTANTS DE LA CCI GRAND LILLE

Monsieur Bertrand BODDAERT, Membre suppléant de la CCI Grand Lille
Monsieur Salvadore DEIANA, Vice-Président Agence Flandre Intérieure – Saint-Omer/Saint-Pol-sur-Ternoise ou Madame Alice GEVAERT, Vice-Présidente de la CCI Grand Lille

> REPRÉSENTANTS DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS

Monsieur Alain GRISET, Président
Monsieur Pierre WASSELIN, Vice-Président de la Commission Territoriale de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Nord

> REPRÉSENTANTS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Monsieur Jean-Bernard BAYARD, Président
(+ 1 personne en attente de désignation)

> REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT MIXTE PAYS CŒUR DE FLANDRES

Madame Danièle MAMETZ, Présidente
Monsieur Bernard COTTIGNY, Adjoint au maire de Fleurbaix

> REPRÉSENTANTS DE LA CCFI

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Maire de Steenvoorde, Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure
Monsieur Valentin BELLEVAL, Vice-Président en charge de l'urbanisme
Madame Bénédicte CREPEL, Adjointe au Maire de Bailleul
Madame Patricia MOONE, Maire de Berthen
Madame Carole DELAIRE, Maire de Steenbecque
Monsieur Pascal CODRON, Adjoint au Maire de Nieppe
Monsieur Jean-Pierre VARLET, Maire de Sainte-Marie-Cappel
Monsieur Régis DUQUENOY, Maire de Blaringhem

> REPRÉSENTANTS DE LA CCPL

Monsieur Christian LEROY, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
Monsieur Didier BEE, Maire de Zudausques, Vice-Président en charge de l'urbanisme
(+ 1 personne en attente de désignation)

AU SEIN DU COLLEGE DES MEMBRES QUALIFIES

Monsieur Joël DUQUENOY, Président de l'Agence d'Urbanisme de 2008 à 2014
Madame Dominique REMBOTTE, Ancienne Conseillère Régionale
Monsieur Bruno LESAFFRE, Chef de la Coordination «Littoral», DDTM du Pas-de-Calais

AU SEIN DU COLLEGE DES MEMBRES ACTIFS

> REPRÉSENTANT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Monsieur Patrick BEDAGUE, Maire de Tilques

> REPRÉSENTANT DU SMAGEAA

Monsieur Christian DENIS, Président

> REPRÉSENTANT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD-PAS-DE-CALAIS

Madame Frédérique BRIQUET, Directrice opérationnelle

> REPRÉSENTANT DE L'ADEME

(En attente de désignation)

> REPRÉSENTANT DE ERDF

Monsieur Xavier LAFARGUE, Directeur Territorial ERDF pour le Pas-de-Calais

> REPRÉSENTANT DE GRDF

Monsieur Bruno WATERLOT, Directeur Territorial GRDF pour le Pas-de-Calais

> REPRÉSENTANTS VILLES / COMMUNES :

Monsieur Dominique SAUDEMONT, ville d'Arques
Monsieur Casimir LETELLIER, commune de Clairmarais
Monsieur Guy ANNE, commune d'Eperlecques
Monsieur Christian COUPEZ, ville de Longuenesse
Monsieur David LEMANISSIER, commune d'Hallines
Monsieur Jean-Paul HOLLANDER, ville de Saint-Martin-lez-Tatinghem
Madame Muriel LAMIABLE, commune de Lumbres
Monsieur Roger SCHRYVE, commune de Fauquembergues
Madame Odile BAUDEQUIN, ville d'Aire-sur-la-Lys
Madame Sabine LENGAIGNE, ville de Saint-Omer

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU SEIN DU COLLEGE DES MEMBRES DE DROIT

> REPRÉSENTANTS DE L'ETAT :

Monsieur Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais ou Monsieur Jean-Luc BLONDEL, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Omer
Monsieur Michel LALANDE, Préfet du Nord
Monsieur Vincent MOTYKA, Directeur de la DREAL
Monsieur Mathieu DEWAS, Directeur de la DDTM du Pas-de-Calais
Monsieur Philippe LALART, Directeur de la DDTM du Nord,
représenté par Monsieur Pierre WILLERVAL, Chef de la Délégation Territoriale des Flandres
Madame Catherine MADONI, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais
Madame Catherine BOURLET, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
Monsieur Jean-Luc TOFFEL, Trésorerie Générale du Pas-de-Calais

> REPRÉSENTANTS DE LA CAPSO :

Monsieur François DECOSTER, Maire de Saint-Omer, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Vice-Président du Conseil Régional
Monsieur Jean-Marie BARBIER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Longuenesse, Conseiller Départemental
Monsieur Laurent DENIS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire d'Eperlecques
Madame Marie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Serques
Monsieur Michel PREVOST, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire d'Hallines
Monsieur Claude BLONDE, Adjoint au Maire de Longuenesse, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
Monsieur Marc THOMAS, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Moulle
Monsieur Dominique GODART, Adjoint au Maire d'Arques, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
Monsieur Jean-Michel MARCOTTE, Maire de Nordausques, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
Monsieur Pierre HEUMEL, Adjoint au Maire de Saint-Omer, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
Monsieur Alain MEQUIGNON, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Fauquembergues
Monsieur Buno HUMETZ, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Adjoint au Maire de Saint-Omer
Monsieur Alain CHEVALIER, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Thérouanne
Monsieur Jean-Claude DISSAUX, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire d'Aire-sur-la-Lys
Monsieur René ALLOUCHERY, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Saint-Augustin
Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
Monsieur Jean-Claude DUPONT, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire d'Erny-Saint-Julien

> REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL :

Madame Céline-Marie CANARD, Conseillère Régionale

> REPRÉSENTANT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Madame Florence WOZNY, Conseillère Départementale

> REPRÉSENTANT DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DE LA CÔTE D'OPALE :

Monsieur Michel HERMANT, Maire de Roquetoire

> REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS MIXTES :

Monsieur Bertrand PETIT, Président du Syndicat Mixte Lys Audomarois
Madame Danièle MAMETZ, Présidente du Syndicat Mixte Pays Cœur de Flandre
Monsieur Gérard WYCKAERT, Maire de Wisques
Monsieur Jean-Paul LEFAIT, Maire d'Heuringhem
Monsieur Daniel MARQUANT, Adjoint au Maire d'Aire-sur-la-Lys
Madame Josiane HOCHART, Maire déléguée de Saint-Augustin
Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ, Maire de Mentque-Norbecourt

> REPRÉSENTANTS DES INTERCOMMUNALITÉS :

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Maire de Steenvoorde, Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure
Monsieur Valentin BELLEVAL, Vice-Président en charge de l'urbanisme, Communauté de Communes de Flandre Intérieure
Madame Carole DELAIRE, Maire de Steenbecque
Monsieur Régis DUQUENOY, Maire de Blaringhem
Monsieur Christian LEROY, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

> REPRÉSENTANT DE LA CCI GRAND LILLE :

Monsieur Bertrand BODDAERT, Membre suppléant de la CCI Grand Lille

AU SEIN DU COLLEGE DES MEMBRES ACTIFS

> REPRÉSENTANT DE L'ADEME

(En attente de désignation)

> REPRÉSENTANT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Monsieur Patrick BEDAGUE, Maire de Tilques

> REPRÉSENTANT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD-PAS-DE-CALAIS

Madame Frédérique BRIQUET, Directrice opérationnelle

AU SEIN DU COLLEGE DES MEMBRES QUALIFIES

Monsieur Joël DUQUENOY, Président de l'Agence d'Urbanisme de 2008 à 2014
Madame Dominique REMBOTTE, Ancienne Conseillère Régionale

LE PÉRIMÈTRE

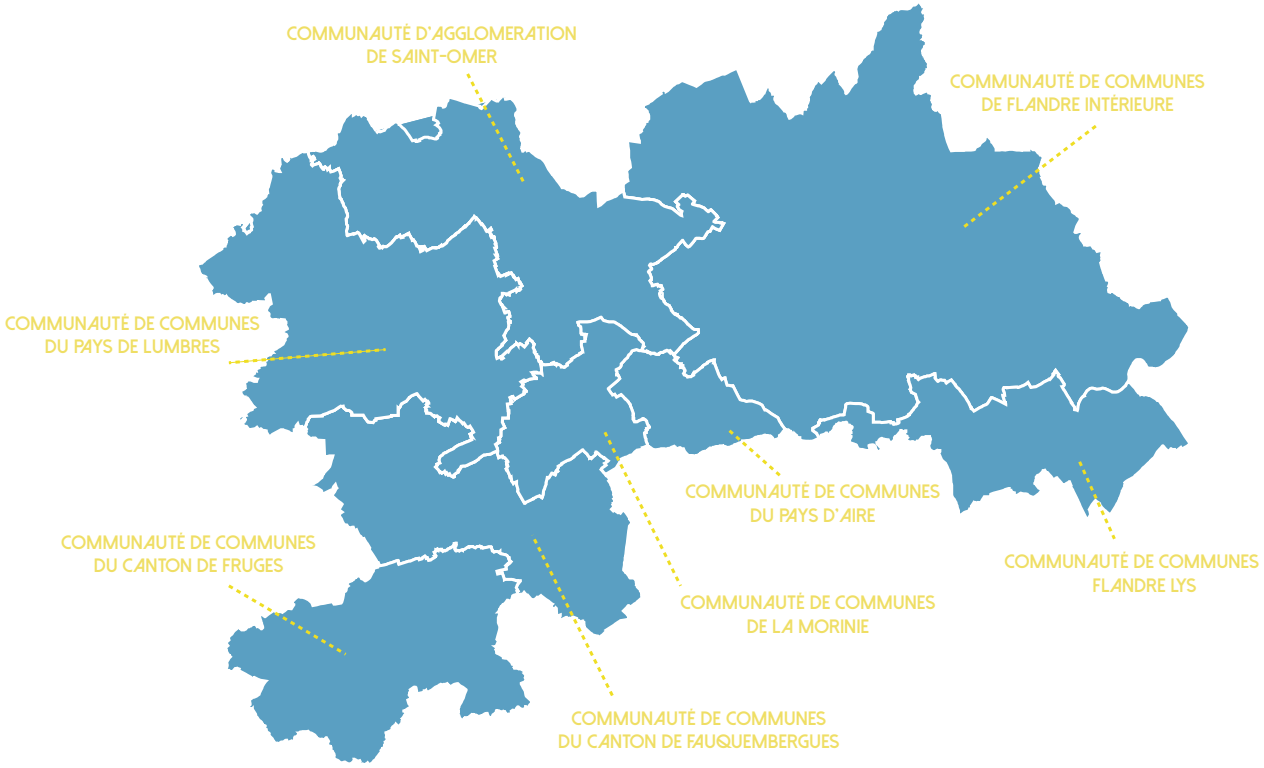

CHIFFRES CLÉS :

2
SCOT

8
INTERCOMMUNALITÉS

174
COMMUNES
DEPUIS LE 1ER JANVIER 2016

275 802
HABITANTS
EN 2013

315
ÉTABLISSEMENTS
ÉCOLES / COLLÈGES / LYCÉES
À LA RENTRÉE DE SEPT 2014

58 363
ÉLÈVES
ÉCOLES / COLLÈGES / LYCÉES
À LA RENTRÉE DE SEPT 2014

14
GARES
DONT 1 GARE TGV
ET 13 GARES TER

8 737
KM DE ROUTES
AU 31 DÉCEMBRE 2013

76 392
EMPLOIS
AU 31 DÉCEMBRE 2013

162
SITES INSCRITS / CLASSÉS
DONT 10 SITES CLASSÉS,
7 SITES INSCRITS ET
142 MONUMENTS HISTORIQUES
(CLASSÉS ET INSCRITS)

1
MARAIS AUDOMAROIS
RECONNU RÉSERVE DE BIOSPHÈRE
PAR L'UNESCO

1
PARC NATUREL RÉGIONAL

LES RESSOURCES HUMAINES

27
SALARIÉS

16
FEMMES

11
HOMMES

MOUVEMENTS EN 2016

BONNE CONTINUATION !

Camille TOULLELAN, Chargée de Programmation Culturelle
Adeline DUQUESNOY, Chargée de mission Observation foncière
Louis VERING, Infographiste (remplacement de congé maternité)

BIENVENUE !

Marie DUPRETZ, Chargée de Programmation Culturelle
Anaïs BAUDOIN, Chargée d'études Paysage - Environnement
Wim DE JAEGER, Chargé d'études Europe-Transfrontalier

LE RAPPORT MORAL

> 45 MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET 103 MEMBRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Depuis l'Assemblée Générale du 26 juin 2015, l'Agence réunit 45 membres au Conseil d'Administration et 103 à l'Assemblée Générale. Toutes les intercommunalités partenaires y sont représentées et ont voix délibérative au sein des instances statutaires de l'AUD.

> DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DE L'AUD AU SEIN DES INSTANCES STATUTAIRES DU PACT ARIM HAUTS DE FRANCE

Suite à l'acceptation unanime de la proposition du Président par les membres du Conseil d'Administration de l'AUD, Monsieur Pierre HEUMEL remplacera désormais Monsieur Gilbert FICHAUX, après huit années passées de représentation, pour siéger au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'ARIM des Hauts de France.

> FAIRE MONTER EN COMPÉTENCES LES SALARIÉS DE L'AGENCE

La montée en compétences des employés constitue un véritable enjeu pour l'Agence. Malgré la réduction générale des budgets, l'Agence a fait le choix de faire progresser la ligne budgétaire formation professionnelle afin d'assurer la progression des salariés. Sur la base du volontariat, elle a ainsi proposé en 2016 à l'ensemble du personnel une formation certifiante à la pratique de l'anglais, la coopération aux échelles internationale et européenne demeurant un axe fort du programme de travail de l'AUD. 12 personnes ont ainsi bénéficié de ce dispositif. Débutée en septembre 2016, la formation devrait se terminer en juin 2017.

> COMPLÉMENTARITÉ DES INGÉNIERIES

Dans un contexte de réforme territoriale et de redéfinition des compétences, l'élaboration du Programme Partenarial d'Activités a été renouvelée en menant des rencontres régulières avec les partenaires pour définir les complémentarités et ce, dans un objectif de mutualisation des ingénieries.

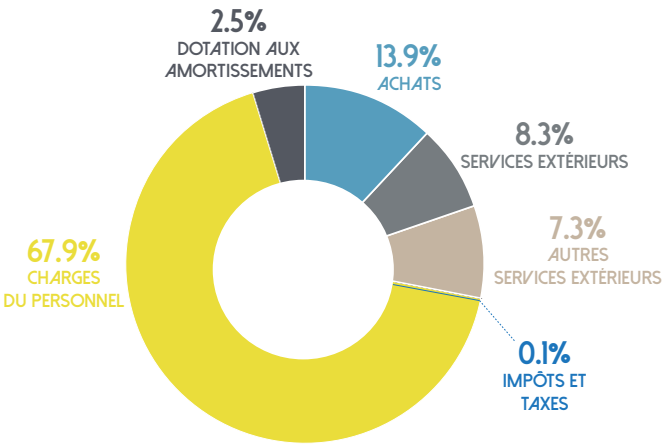

Dépenses pour 2016

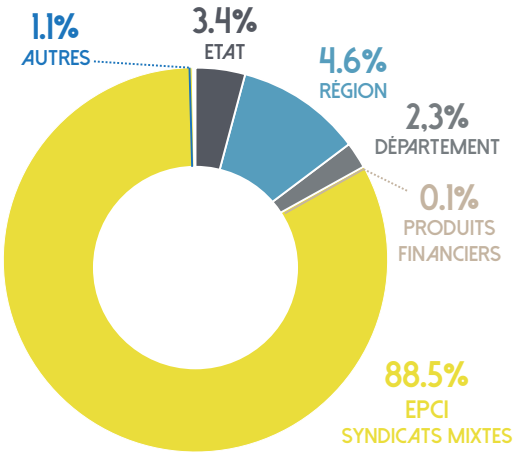

Recettes pour 2016

DATES CLÉS :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
12 FÉVRIER 2016
ET 7 JUIN 2016

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
7 JUIN 2016

L'ANNÉE 2016 EN QUELQUES REPÈRES

L'ABOUTISSEMENT DU TRAVAIL SUR LE RECENSEMENT DU PATRIMOINE

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CASO et des PLU de la Morinie, l'année 2016 a fait l'objet d'un travail considérable en matière de recensement et d'inventaire du patrimoine. L'intégration des investigations du Pays d'art et d'histoire dans les documents de planification fait aujourd'hui référence pour la méthode participative employée avec les élus et le travail de pédagogie et de sensibilisation réalisé auprès des écoles et des habitants.

LES RÉCENTES RÉFORMES TERRITORIALES ONT CRÉÉ DES ESPACES DE GOUVERNANCE QUI NÉCESSITENT DE RENOUVELER LES PROJETS DE TERRITOIRE

L'Agence s'est tout spécialement mobilisée en 2016 auprès des EPCI dans des démarches renouvelées de co-construction des projets de territoire. Elle s'est également investie auprès du Département en contribuant à l'élaboration des SDAASP, et de la Région, en s'impliquant dans la méthode participative avec les territoires dans l'élaboration du SRDEII.

NUMÉRIQUE TOUJOURS

L'Agence s'investit depuis 2014 dans la mise en œuvre d'une stratégie numérique du territoire. Définie sur la base des propositions recueillies lors du débat public « Numérique », cette dernière repose sur la déclinaison d'un programme d'actions pluriannuel, s'agissant à titre d'illustrations, de la structuration d'une ingénierie mutualisée des EPCI du Pays de Saint-Omer, de la présentation de la stratégie et du projet de pôle éco-numérique et de services de la Gare de Saint-Omer aux Vice-Présidents de Région, Messieurs DELBAR et COULON, du lancement de la programmation pluriannuelle du Syndicat mixte Fibre 59/62 auquel les EPCI adhèrent pour le déploiement de la fibre ou encore de la notification du FEDER pour la mise en œuvre des premières actions des services et usages.

MOBILITÉ DES JEUNES

L'Agence agit comme opérateur de la coopération internationale pour le compte de l'Agglomération. En 2016, la mise en place du Fonds Eau pour financer des actions visant à améliorer les conditions d'accès à l'eau et d'assainissement à l'international aura permis d'accompagner un séjour interculturel autour du thème du développement durable de 19 jeunes habitants issus des quartiers politique de la ville. Par ailleurs, sur le volet culturel, le projet CARROLL aura quant à lui permis à 16 jeunes Audomarois de vivre une expérience de mobilité, d'apprentissage linguistique et d'ouverture culturelle aux Etats-Unis et à 13 étudiants de l'Université de Georgetown d'effectuer un stage dans les différentes structures audomaroises.

DÉBAT PUBLIC

Depuis 2014 et le premier débat public thématique sur le numérique, l'Agence s'est fortement mobilisée à toutes les échelles et auprès de tous les publics pour débattre, échanger, co-construire. Sur la base d'une vision partagée avec l'ensemble des acteurs (élus, techniciens, partenaires, habitants, ...), les différents dispositifs participatifs mis en place en 2016 auront permis de nourrir un certain nombre de réflexions menées sur des projets stratégiques, s'agissant par exemple de l'organisation du débat public mobilité, de l'animation du projet de territoire et des compétences de la nouvelle intercommunalité, de l'élaboration des documents de planification, de l'animation des conseils citoyens, de l'étude pour la redynamisation du centre-bourg de Lumbres ou encore du quartier ANRU de Saint-Omer.

PROMOTION DU TERRITOIRE

L'Agence a renouvelé les supports de promotion du Pays de Saint-Omer à destination des investisseurs et des nouveaux habitants en s'appuyant sur trois entrées principales : le centre-ville de Saint-Omer qui bénéficie d'un site patrimonial remarquable; le canal qui s'appuie, à Saint-Omer, sur le pôle éco-numérique et de services et à Arques, sur la cité du verre; enfin, les paysages naturels de la réserve de Biosphère, des plaines et des vallées de l'Aa et de la Lys.

LE FONCIER ET LES LOCAUX ÉCONOMIQUES :

ENVIRON **167**
HECTARES DE SURFACES DISPONIBLES
en Zones d'Activités

260
LOCAUX VACANTS OBSERVÉS
sur un total de 1760 en 2015
sur le Pays de Saint-Omer

LES RESSOURCES :

+ DE **20 000**
PHOTOS

97
DONNÉES CATALOGUÉES

+ DE **2 000**
RÉFÉRENCES

1
SITE INTERNET
www.aud-stomer.fr

1
GEOPORTAIL
www.aud-stomer.fr/applications/portail/

1
PORTAIL PATRIMOINE
www.patrimoines-saint-omer.fr/

LES OBSERVATOIRES :

Scannez et flaschez le code ci-contre pour les télécharger sur le site de l'AUD

AXE 1

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION

Les profonds changements de société induisent en permanence de nouveaux modes d'habiter, de travailler, de se déplacer ainsi que de nouveaux rapports, notamment à la formation et l'apprentissage, à la gestion économe de l'espace ou encore au patrimoine.

L'Agence recueille, produit, exploite, analyse de la donnée géographique ou alphanumérique en veillant à en garantir la fiabilité, la qualité et l'actualité pour offrir à ses partenaires les moyens de comprendre ces évolutions qui touchent leurs territoires, afin d'être en mesure de mieux anticiper l'adaptation des politiques publiques.

> OBSERVATION PARTAGÉE : COMPRENDRE ET EXPLIQUER LES DYNAMIQUES LOCALES p. 17

> ÉNERGIE : RÉVÈLER LE POTENTIEL p.19

> PATRIMOINE : CONNAÎTRE ET PARTAGER p.23

OBSERVATION PARTAGÉE : COMPRENDRE ET EXPLIQUER LES DYNAMIQUES LOCALES

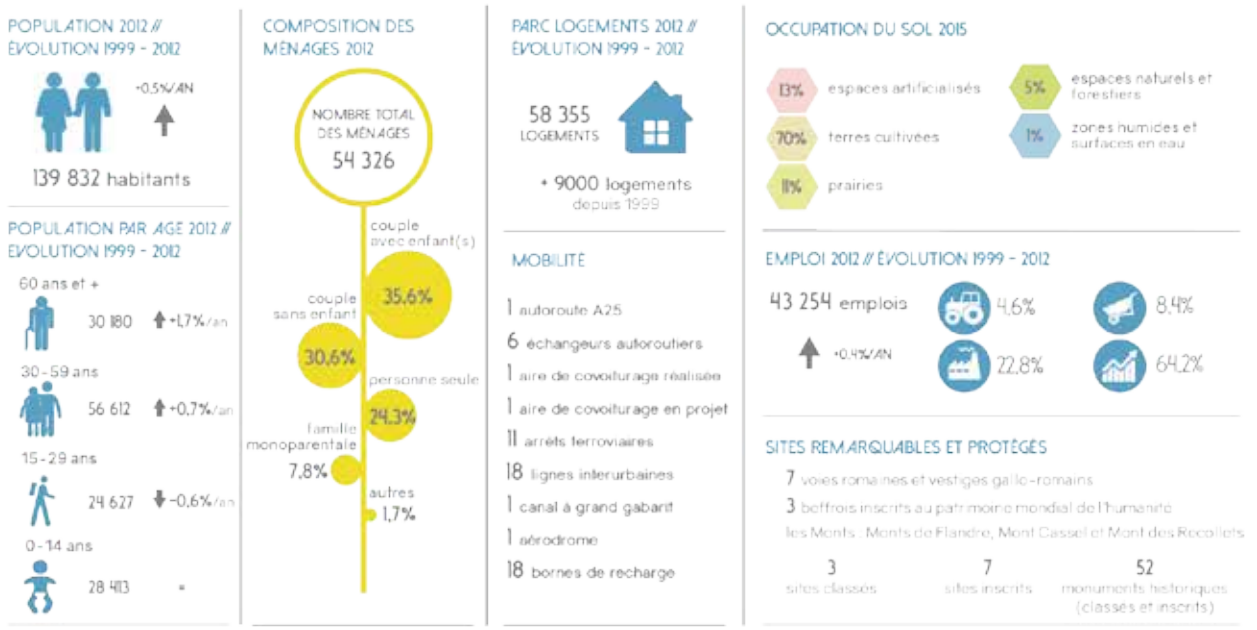

Chiffres clés du SCoT de Flandre Intérieure

ANALYSER DE LA DONNÉE, PRODUIRE DE LA DONNÉE, ANIMER DE MANIÈRE PARTENARIALE

L'Agence a été missionnée pour la réalisation des SCOT de Flandre Intérieure et du Pays de Saint-Omer et des PLUI de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. Au cours de l'année 2015, les méthodes d'élaboration des documents de planification ont été définies. Dès juillet 2015, la réalisation des diagnostics a débutée en donnant lieu à des présentations thématiques mensuelles partagées entre SCOT et PLUI.

L'Agence a animé, à l'échelle des différents SCOT et PLUI, plusieurs séminaires d'échanges de septembre 2015 à mars 2016 portant sur les sujets suivants: la population, l'habitat, le cadre de vie, le développement économique, l'économie présentielle, le tourisme, la mobilité, le numérique et l'Etat Initial de l'Environnement. Parallèlement, les diagnostics agricoles ont été réalisés par les services de la Chambre d'Agriculture sur les différents territoires.

L'appui des partenaires et notamment des personnes publiques associées a permi de recueillir certaines informations et ce faisant, de les associer à la démarche le plus en amont possible.

Les diagnostics ont été réalisés grâce à une importante collecte de données statistiques (INSEE, Filocom, Sit@del, ...) de différentes périodes (souvent à partir de 1999) afin de mesurer les évolutions et dynamiques des territoires et de les comparer avec leurs voisins. Par ailleurs, les diagnostics ont été alimentés également par les projets en cours sur les territoires. Un recensement des études et travaux existants à l'échelle des territoires a été réalisé au préalable, permettant l'identification des principaux enjeux par les élus des territoires. Notamment en ce qui concerne la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, la volonté de renforcer son foncier à vocation économique et de s'appuyer sur les réseaux de transports. Ou encore concernant la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et le développement économique notamment en s'appuyant sur les sports de nature.

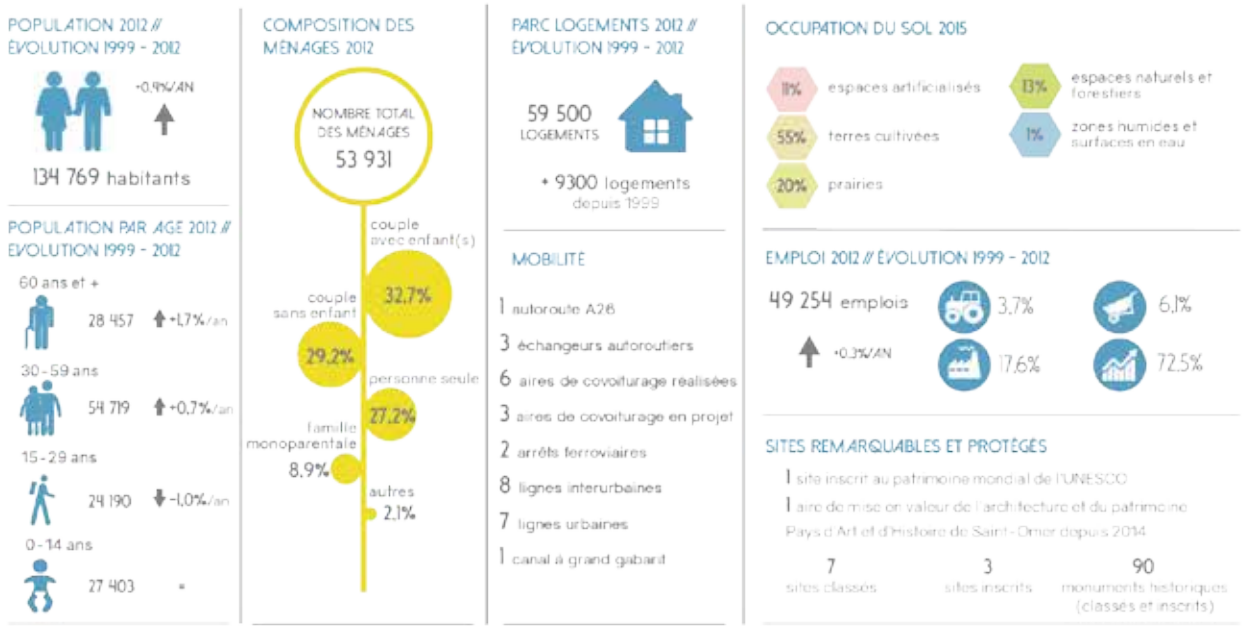

Chiffres clés du SCoT du Pays de Saint-Omer

Cette phase de diagnostic a également permis à l'Agence d'approfondir certaines thématiques comme l'énergie, la santé, le numérique ou encore les équipements et services. Plusieurs bases de données ont ainsi été créées et ont depuis été réutilisées dans le cadre d'autres études et observatoires. Le recensement des commerces et services, réalisé par l'Agence dans le cadre du PLUI de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, a permis par exemple d'alimenter l'étude « Cibles et Stratégies » sur la stratégie commerce du territoire.

LES DIAGNOSTICS

Les différents diagnostics réalisés par l'AUD permettent de mieux comprendre les territoires, leurs fonctionnements, leurs dynamiques et les besoins des habitants et des différents acteurs. Ils ont permis de hiérarchiser les enjeux propres à chaque territoire afin de déterminer les leviers à activer, en particulier en termes de politiques publiques et ont fait prendre conscience de l'importance des interrelations entre les éléments ou composantes des territoires. Le diagnostic ne relève pas uniquement de méthodes ou d'outils techniques, il constitue un temps fort de la mobilisation des acteurs et doit donc être envisagé comme un exercice pédagogique à poursuivre sur la durée.

ÉNERGIE : RÉVÉLER LE POTENTIEL

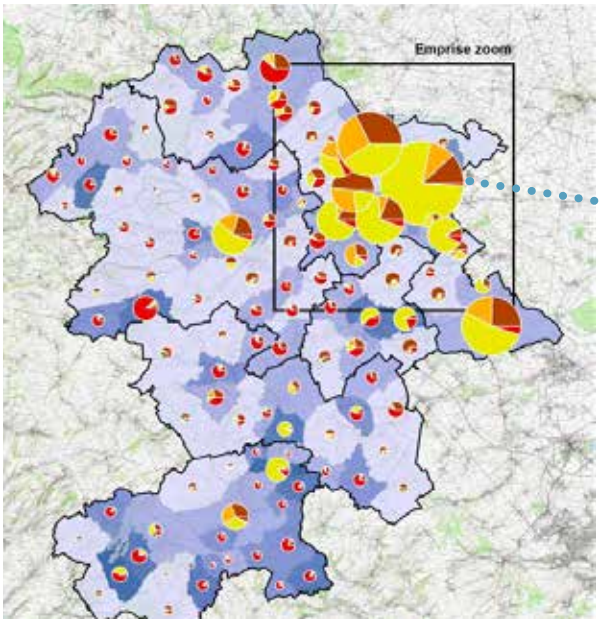

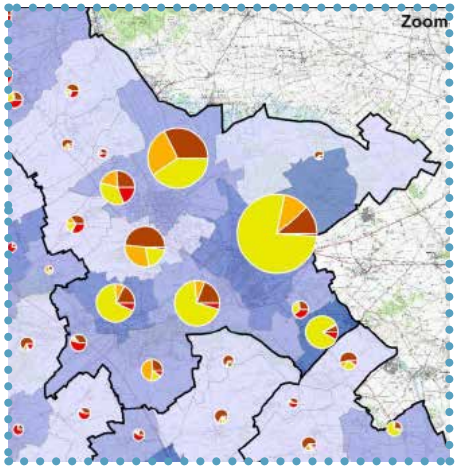

Consommation d'énergie totale par secteur d'activité et par habitant

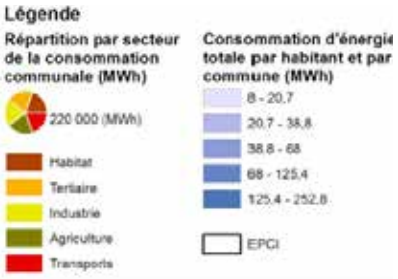

Dans la perspective de construire une stratégie de transition énergétique, le SMLA a confié en juin 2015 au bureau d'études Explicit la réalisation d'une étude d'approvisionnement énergétique et d'identification du potentiel en énergies renouvelables sur le territoire du SCOT. Le suivi de cette étude a été assuré par l'Agence, avec l'appui de l'ADEME et en concertation avec les acteurs du territoire.

MÉTHODE :

1. RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX *des consommations énergétiques du territoire, de la capacité d'accueil d'énergies renouvelables des réseaux et de la production actuelle d'énergies renouvelables.*
2. ESTIMER LES GISEMENTS NETS, *c'est-à-dire les gisements exploitables dans les contraintes technico-économiques actuelles et les cartographier.*
3. METTRE EN ÉVIDENCE LES OPPORTUNITÉS ET LES FREINS RELATIFS *au développement des différentes filières sur le territoire.*

Après plus d'un an de travail et d'échanges, les conclusions ont été présentées en comité de pilotage en octobre 2016.

ETAT DES LIEUX DES CONSOMMATIONS

3860 GWh ont été consommés en 2012 sur le territoire du SCOT du Pays de Saint-Omer. Le secteur industriel est le plus consommateur avec 36% des consommations totales. Les secteurs tertiaires, de l'habitat et du bâtiment représentent 39% des consommations totales. 2/3 de l'énergie consommée sur le territoire est produite à partir d'une énergie fossile.
Les consommations d'énergie sont concentrées sur les communes les plus peuplées et là où sont présentes les industries. Hors pôle urbain, la part des consommations relatives au transport dans les communes démunies d'industrie est en moyenne majoritaire.

ETAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION (ENR&R)

Les installations de production d'énergie renouvelable en service sur le territoire sont très majoritairement tournées vers la production d'électricité ; 97% de l'énergie renouvelable produite sur le territoire est de l'électricité. En comparaison, la production de chaleur d'origine renouvelable paraît anecdotique. La filière éolienne constitue la principale source d'énergie renouvelable : 88% de l'énergie renouvelable produite sur le territoire provient des aérogénérateurs. Le centre de valorisation énergétique des déchets Flamoval constitue la deuxième source de production d'électricité renouvelable du territoire, vient ensuite le solaire et la méthanisation. La production d'hydroélectricité est anecdotique. Plus de 50% de la chaleur d'origine renouvelable provient de la biomasse, grâce à la chaufferie biomasse mise en service à Arques en 2012. Le reste de la production se répartit entre la méthanisation et la géothermie. La production de chaleur à partir de panneaux solaires est beaucoup plus réduite que les autres filières. Actuellement, les besoins en électricité du territoire sont compensés en moyenne annuelle par une production locale d'électricité à partir d'énergie renouvelable à hauteur de 68,5%. Les besoins en électricité du territoire tous secteurs confondus sont largement couverts par la production d'électricité à partir d'éoliennes, puisqu'à elles seules, les éoliennes couvrent 62.5% des besoins. En revanche, la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables ou de récupération ne couvre que 0,8% des besoins du territoire (tous secteurs confondus). Développer des énergies renouvelables pouvant répondre aux besoins en chaleur du territoire apparaît ainsi comme un enjeu prioritaire. La puissance photovoltaïque installée sur le territoire au 31 décembre 2013 était de 2,6 MWh pour 538 panneaux installés. La production d'énergie associée est de 2 200 MWh. Notons que le nombre d'installations a été multiplié par 20 entre 2009 et 2013 à l'échelle du territoire. La CASO est l'EPCI le mieux équipé du territoire avec 717,1 MWh de production annuelle, puis vient la CCPL avec 449,8 MWh. Les deux principales unités de production solaire sur toiture sont situées à Ambricourt, et font partie d'un projet appelé « la première centrale photovoltaïque citoyenne du Pas-de-Calais » sur la toiture du Germoir (puissance = 7 kW) et sur la toiture de Terres de Liens (puissance = 9 kW).

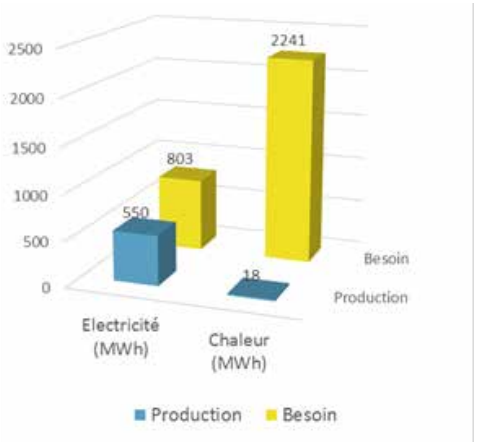

Taux de couverture des besoins énergétiques du territoire par la production locale d'énergie renouvelable

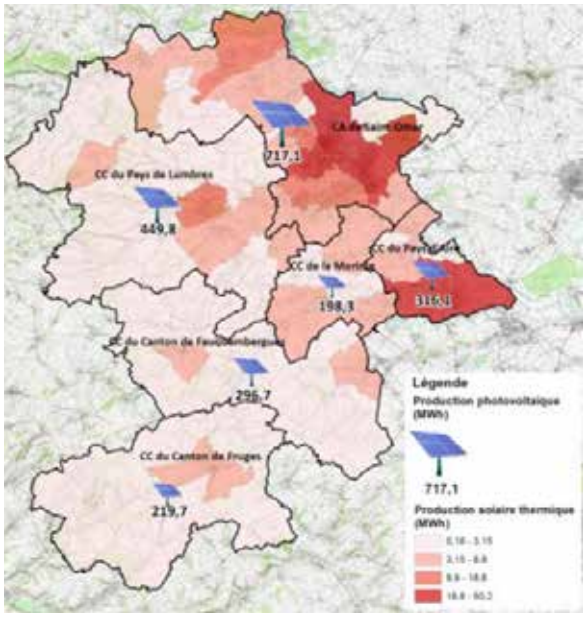

Les installations solaires

FILIÈRE	MÉTHANISATION	GÉOTHERMIE	SOLAIRE PV AU SOL	CHALEUR FATALE	BOIS ÉNERGIE	SOLAIRE PV ET THERMIQUE EN TOITURE
GISEMENT NET MAXIMUM EXPLOITABLE	528 GWH	489 GWH	350 GWH	313 GWH	228 GWH	190 GWH
ÉQUIVALENT LOGEMENTS	29 336	27 169	19 446	17 390	12 680	7 889
ÉQUIVALENT EN NOMBRE D'ÉOLIENNES	107	98	70	71	48	38

Déploiement actuel sur le territoire et potentiel de développement des différentes filières d'énergies renouvelables et de récupération

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ET PLANIFIER LE MIX ÉNERGÉTIQUE

Au total, ce sont 2300 GWh d'énergie renouvelable qui restent à exploiter. En dehors du grand éolien, la méthanisation et la géothermie sont les filières d'énergie renouvelable et de récupération présentant les gisements encore exploitables les meilleurs. Le solaire photovoltaïque au sol et la récupération de chaleur fatale bénéficient eux aussi de gisements prometteurs. Les filières bois énergie et solaire en toiture présentent des gisements plus restreints mais tout de même intéressants. Le gisement de la filière petite hydraulique est négligeable.

Le tableau ci-dessus présente les différents gisements qu'il est possible d'exploiter au maximum sur le territoire du SCOT du Pays de Saint-Omer, leur équivalent logements et leur équivalent en éoliennes.

Les 57 éoliennes supplémentaires attendues sur le territoire (29 en cours d'instruction sur les communes du Canton de Fruges et 28 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, dont le permis* a été accordé avant le 1er janvier 2017) représenteraient environ 370 GWh de production annuelle d'électricité supplémentaire.

Toutefois, la comparaison des gisements ne suffit pas. En effet, ces différentes filières d'énergies renouvelables font appel à des technologies très diverses présentant chacune des avantages et des inconvénients, supposant des coûts d'investissement divers et nécessitant la mobilisation d'acteurs variés (particuliers / industriels / agriculteurs / collectivités). Pour aller plus loin, des études de faisabilité spécifiques par secteur sont nécessaires pour soutenir le développement des filières.

** permis non purgé de tout recours*

Panneaux Photovoltaïques - Géothermie - Unité de Méthanisation à Renescure - Travaux de rénovation de l'habitat

Au rythme actuel de réduction des consommations, l'exploitation maximale du gisement d'énergies renouvelables sur le territoire du Pays de Saint-Omer et communes de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Fruges permettrait de couvrir 62% des consommations énergétiques par des énergies renouvelables en 2020.

Tendre vers le 100% énergies renouvelables suppose donc d'agir en priorité sur la réduction des consommations énergétiques du territoire, tous secteurs confondus. L'équilibre entre courbes de consommation énergétique et de production d'énergies renouvelables peut être atteint en réduisant de 50% les consommations et en exploitant 80% du gisement ENR. Réduire de 50% la consommation en énergie finale du territoire correspond à l'objectif 2050 de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte adopté en août 2015.

PATRIMOINE : CONNAITRE ET PARTAGER

Ancienne ferme à Tilques © Pah

La connaissance des patrimoines est une des missions du Pays d'art et d'histoire. Elle répond ainsi aux besoins que nécessitent les autres axes de travail comme la valorisation ou l'interprétation. Elle est naturellement aussi en prise avec les différents enjeux territoriaux. Ses apports ont concerné plus particulièrement en 2016 : la planification, les projets urbains, les projets de protection (PSMV), les projets de restauration (divers monuments), la valorisation (saison culturelle, application Saint-Omer 14-18) et les projets d'équipements culturels.

CONTRIBUER À LA PLANIFICATION

Chevillés à l'élaboration des documents d'urbanisme, les signalements du patrimoine menés sur le territoire du Pays d'art et d'histoire ont permis d'identifier un peu plus de 2500 sites. Au-delà du chiffre, cette mission de connaissance a permis d'identifier les grandes caractéristiques du bâti ancien et de cerner de grands enjeux patrimoniaux. Numériquement important et visible sur l'ensemble du territoire, l'habitat de briques rouges édifié entre 1850 et 1939 constitue un défi majeur de préservation et de réhabilitation. D'autres enjeux, comme la conservation du patrimoine de la Reconstruction, celle des moulins ou celle du patrimoine communal, existent à l'échelle du Pays d'art et d'histoire, mais ce territoire se singularise par une mosaïque d'entités paysagères possédant chacune une géographie et une histoire différentes auxquelles correspond le patrimoine bâti. Les objectifs de préservation de ce dernier ne sauraient donc être identiques d'un territoire à l'autre.

Tandis que le patrimoine agricole, parfois toujours édifié à l'aide de matériaux antérieurs à la révolution industrielle, reste un trait majeur du paysage des collines d'Artois et de la vallée de la Hem, les bâtiments liés à l'industrialisation de la seconde moitié du XIXe siècle expliquent un pan de la physionomie de la vallée de l'Aa et de la plaine entre Aire et Saint-Omer.

Maison à Hallines © Pah

Maison à Bilques © Pah

Aussi, la préservation des différents types de patrimoine maraîcher est primordiale, car la compréhension du marais n'est possible qu'en tenant compte de son habitat ancien, des structures de gestion des eaux et de son patrimoine agricole. A l'échelle du pôle urbain, un enjeu majeur réside dans l'articulation des protections entre le secteur sauvegardé et les quartiers alentours, un autre, dans la préservation des édifices construits entre 1850 et 1939. Enfin, le maintien du patrimoine caractéristique des bourgs-relais est un enjeu déterminant pour certaines communes (Thérouanne, Tournehem-sur-la-Hem).

L'intégration du patrimoine bâti au document d'urbanisme (PLU/PLUi) intervient après la phase de signalement et d'analyse. Réalisée en concertation avec les élus des communes concernées, elle fixe la liste des éléments représentant un intérêt pour la qualité du cadre de vie communal et le degré de protection à y appliquer. La traduction réglementaire s'appuie sur l'article L151-19 du code de l'urbanisme et est établie en fonction du degré d'importance historique ou architecturale du bâtiment. Si tous les édifices sélectionnés par les élus sont relevés au titre dudit article, les plus remarquables sont soumis à des prescriptions ayant une valeur réglementaire, tandis que les autres font l'objet de préconisations annexées au rapport de présentation.

Dans tous les cas, cette articulation permet une vigilance communale sur les éléments patrimoniaux et sur leur devenir. Des fiches sont dressées à l'échelle de chaque bien patrimonial, reprenant ses coordonnées, décrivant son intérêt architectural et historique et indiquant les prescriptions ou les préconisations.

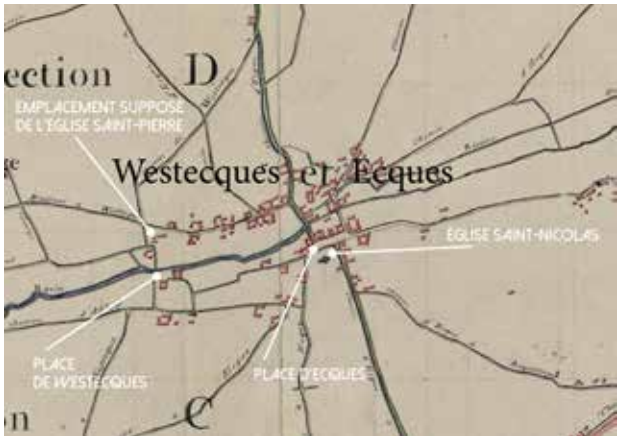

Plan cadastral d'Ecques [1817], AD 62 3P 288/1

Requalification des 3 places de Saint-Omer

ANIMER L'ÉLABORATION DU PLU OU DU PLUI

Pour l'heure, seule la commune d'Ecques a fait l'objet d'un travail de valorisation du patrimoine relevé à l'intérieur de son P.L.U. Parallèlement à l'enquête publique, une exposition « Ecques, l'histoire à ma porte » a été présentée en mairie. Développée autour de plusieurs axes (géographie physique, patrimoine agricole, habitat...), elle poursuivait l'objectif d'afficher la cohérence de la préservation du patrimoine à l'intérieur du P.L.U. et a permis aux habitants de (re)découvrir la richesse patrimoniale du village. Dans le même temps, un important travail de médiation auprès des élèves de trois classes a été mené. Lors d'ateliers, ces derniers ont pu découvrir les matériaux de construction locaux (CE1-CE2), les édifices emblématiques du village (CE2-CM1) et l'évolution de la place (CM2). Les résultats de ces travaux ont été exposés dans le cadre de l'exposition précitée.

En complément des recherches sur le patrimoine bâti, un recueil de mémoires des personnes âgées a été effectué. Ce dernier a eu pour objectif d'appréhender les évolutions qui eurent lieu dans le village et notamment son espace central, la place, au cours du XXe siècle. Au final, la matière recueillie a permis la réalisation d'une visite guidée à destination des habitants du village.

PARTICIPER AUX PROJETS URBAINS ET DE RÉNOVATION

Au-delà des travaux liés à la planification, l'année 2016 a également été marquée par la participation au nouvel outil de protection du patrimoine du centre ancien de Saint-Omer, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Outre sa collaboration à la définition du périmètre, le Pays d'art et d'histoire s'est assuré de porter à la connaissance de tous les modalités du dispositif par la réalisation d'une publication. Il a également apporté la matière pour la réalisation d'un film de présentation.

Aussi, la rédaction de synthèses historiques a une nouvelle fois servi différents projets du territoire, qu'il s'agisse d'aménagements urbains ou de la restauration de monuments :

> PARC DU CHÂTEAU DAMBRICOURT *d'Hallines*
> CENTRE BOURG *de Clairmarais*
> ECOLE *de Serques*
> FOUR À CHAUX *de Delettes*
> CONTRIBUTION QUARTIER *de la gare*
> LES TROIS PLACES *de Saint-Omer*
> LA MAISON DU PATRIMOINE *à Saint-Omer*

Inauguration lancement de l'Application 14-18 © Pah

NOURRIR LA SAISON CULTURELLE

Les travaux de connaissance ont également épousé le calendrier des commémorations du centenaire du premier conflit mondial. A partir d'une recherche de fond sur le rôle de l'Audomarois durant la Grande Guerre, notamment menée dans des centres d'archives du Commonwealth, une application de visite des sites emblématiques de la présence alliée sur le territoire a été développée.

A côté de cela, une exposition sur le patrimoine hallinois a été réalisée en partenariat avec l'Association de Sauvegarde et de Valorisation du patrimoine Hallinois.

De même, en lien avec le cycle d'évènements rappelant l'histoire de la famille CARROLL au collège des Jésuites anglais, le Pays d'art et d'histoire a participé à la consultation des fonds d'archives du collège de Stonyhurst. Grâce à l'accueil d'une stagiaire de Georgetown, deux expositions sur la bataille de Yorktown et sur John CARROLL ont également été conçues en partenariat avec le service culturel de la CAPSO.

Par ailleurs, dans le cadre des visites de monuments, une publication sur le palais de justice de Saint-Omer a été produite et des travaux de recherches ont été effectués pour permettre la construction d'une visite guidée sur un monument jusqu'alors fermé au public : l'hôtel du bailliage.

CIAP - Thérouanne © Pierre Bernard

STRUCTURER LES ESPACES D'INTERPRÉTATION

Plusieurs projets d'espaces d'interprétation sont actuellement à l'étude, nécessitant un travail de recherche en amont. Ils satisfont à une obligation de la convention Ville et Pays d'art et d'histoire qui prévoit l'installation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Dans le cadre d'un Pays, le CIAP peut prendre une forme multi-site. Un des volets du CIAP sera installé à Thérouanne, au cœur du bourg, où le synopsis détaillé d'un parcours scénographique a été imaginé pour retracer l'évolution du cœur de la Morinie depuis plus de 2000 ans et montrer le rôle de l'archéologie. Il s'appuie notamment sur les conseils scientifiques de François BLARY, universitaire et responsable du projet Collectif de Recherches de Thérouanne et Laëtitia MAGGIO, conservatrice du patrimoine au Service Régional de l'Archéologie. A Saint-Omer, sur le site de la maison RIBOT prendra place la porte d'entrée du CIAP destinée à présenter le territoire dans sa globalité: géographie, paysages, construction, aménagements, richesses... Le travail de recherche mené dans le cadre des documents d'urbanisme en constitue une matière première de premier choix. Le scénario général en a été validé. Le conseil scientifique est assuré par Dominique MONS, géographe. Le site comportera également un espace de présentation de son légataire, Alexandre RIBOT, grande figure de la IIIe République.

LE NUMÉRIQUE EN PAYS DE SAINT-OMER :

68€
PAR PRISE DE FIBRE OPTIQUE
(PART RESTANT À CHARGE DES EPCI)

4 M€
D'INVESTISSEMENTS
MAXIMUM POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

2016-2017
TRAVAUX DE MONTÉE EN DÉBIT

2022
ANNÉE DE COUVERTURE TOTALE
EN FIBRE OPTIQUE

2 ANS
TEMPS MAXIMUM
ENTRE LES PREMIERS ET DERNIERS TRAVAUX POUR LA COUVERTURE EN FIBRE OPTIQUE D'UNE COMMUNE

109
ACTIONS
POUR LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE

6
AXES
DONT 5 THÉMATIQUES ET 1 TRANSVERSALE POUR LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE

17
ACTIONS
INSCRITES AU FEDER DE DÉCEMBRE 2016 À DÉCEMBRE 2018

Scannez et flashez le code pour retrouver l'ensemble des chiffres.

LE PLAN CLIMAT TERRITORIAL EN PAYS DE SAINT-OMER :

4
LABELLISATIONS
TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

+ DE 200
FAMILLES
INSCRITES AU DÉFI "FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE"

507
PERMANENCES
DEPUIS L'OUVERTURE DU GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

46
COMMUNES ADHÉRENTES
AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE

+ DE 600
PARTICIPANTS
AU DÉBAT PUBLIC MOBILITÉS

23
BORNES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
DÉPLOYÉES EN 2016

Scannez et flashez le code pour retrouver l'ensemble des chiffres.

AXE 2

STRATÉGIES TERRITORIALES ET ARTICULATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Nous découvrons en 2016, de manière très concrète, un tout nouveau paysage institutionnel et la recomposition des compétences des collectivités : mise en place de la Région Hauts-de-France, création d'une nouvelle agglomération sur le périmètre de l'Agence.
Par son fonctionnement partenarial, l'Agence constitue un lieu de dialogue privilégié à différentes échelles pour, par exemple, porter la vision locale dans la construction des schémas régionaux afin de renforcer l'effet levier des politiques régionales ou encore aider à la construction de la nouvelle agglomération dans le cadre de la définition du projet de territoire et de l'harmonisation de ses compétences.
Par ailleurs, pour faire face aux nombreux changements induits par l'adaptation au climat, la révolution numérique, l'émergence de l'économie présentielle et collaborative, l'Agence accompagne également les élus dans une démarche prospective appliquée qu'elle expérimente sur le territoire, afin d'anticiper aujourd'hui, les évolutions de demain.

> HABITAT : RÉNOVER LE PARC ANCIEN p. 28

> NOUVELLES ORGANISATIONS TERRITORIALES : FAIRE VIVRE LES DYNAMIQUES p. 32

HABITAT : RÉNOVER LE PARC ANCIEN

L'Agence accompagne les collectivités dans la définition de leurs politiques publiques de l'habitat, de la création de diagnostics préalables au suivi et à l'évaluation des stratégies mises en œuvre. Les politiques de l'habitat s'articulent avec de nombreuses autres thématiques traitées également au sein de l'Agence : énergie-climat, développement économique, aménagement du territoire … En 2016, l'Agence a accompagné la mise en place de plusieurs dispositifs axés sur la rénovation de l'habitat ancien dans le Pays de Saint-Omer.

Les actions menées et réflexions engagées en matière de rénovation de l'habitat privé sur l'année 2016 – Extrait du Contrat d'Objectifs Territorial du Plan Climat du Pays de Saint-Omer

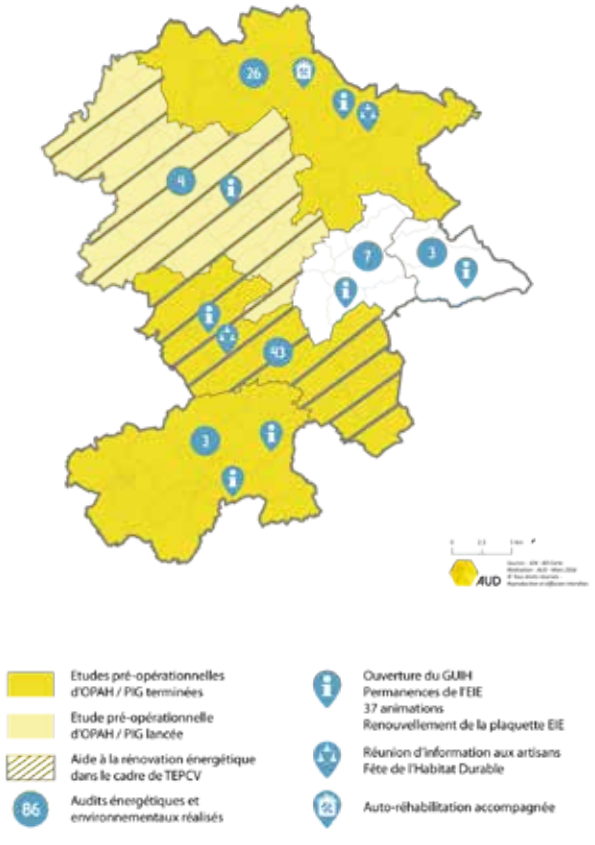

Façade - Saint-Omer © Aud

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES

L'Agence accompagne les territoires labellisés « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Deux d'entre eux, la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, ont décidé d'inclure dans leur programme d'actions une aide à la rénovation énergétique du parc de logements privés.

Co-construites par les intercommunalités et l'Agence, en collaboration avec l'Espace Info Energie du Pays de Saint-Omer, ces aides ont pour objectif d'aider financièrement l'ensemble des ménages propriétaires occupants habitant une maison ancienne dans leur projet de travaux de rénovation énergétique. Ces projets doivent préalablement être validés par l'Espace Info Energie, qui accompagne les particuliers dans leurs recherches de subventions complémentaires.

Ces premières démarches, notamment dans le cadre de TEPCV, permettent de déclencher une dynamique autour de la rénovation de l'habitat privé, qui va trouver son prolongement dans plusieurs opérations programmées qui seront mises en œuvre en 2017 en partenariat avec l'ANAH. L'Agence a accompagné en 2015 et 2016 les démarches préalables à la mise en place de ces opérations, notamment sur la CC du Canton de Fauquembergues et la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer permettant de proposer un programme d'actions et de financement, validé par l'ANAH.

L'ENSEMBLE DE CES DÉMARCHES A ABOUTI À LA PRÉCONISATION DE TROIS OPÉRATIONS :

1. UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) *sur les 18 communes de la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues,*

2. UN PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) *sur les 26 communes de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer,*

3. UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN *sur un secteur du centre-ville de Saint-Omer.*

Ces différentes opérations permettent d'obtenir auprès de l'ANAH des enveloppes financières réservées pour chaque territoire en opération programmée.

Elles permettent également de mettre à disposition une équipe qui accompagnera gratuitement, dans leur projet de travaux (diagnostics techniques, recherche d'artisans…) et la recherche de subventions, différentes catégories de propriétaires :
> LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS MODESTES ET TRÈS MODESTES (selon les plafonds de revenus de l'ANAH),
> LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS QUI S'ENGAGENT À LOUER LEUR BIEN RÉNOVÉ À DES MÉNAGES MODESTES (logements conventionnés ANAH à loyers plafonnés sociaux ou très sociaux, loués à des ménages selon critères de ressources).

Les projets de travaux qui feront l'objet d'un accompagnement et de subventions concernent trois grands domaines : la rénovation énergétique, l'adaptation à la perte d'autonomie et de mobilité, les travaux lourds sur l'habitat dégradé et la sortie des situations d'habitat indigne.

L'OPAH et le PIG visent uniquement les propriétaires volontaires pour réaliser des travaux (mesures incitatives). Ces propriétaires seront mobilisés grâce aux actions d'information et de communication, et un pré-repérage pourra également être fait par les différents partenaires de la collectivité (Département, CAF, services médico-sociaux…). L'OPAH-RU associe pour sa part mesures incitatives et coercitives. Ainsi, certains immeubles très dégradés ont été repérés et feront l'objet de déclarations d'utilité publique (DUP) obligeant les propriétaires à réaliser des travaux.

MISE EN OEUVRE DES TROIS OPÉRATIONS PROGRAMMÉES

La mise en œuvre de ces trois opérations programmées à partir de 2017 va permettre d'accompagner près de 500 propriétaires dans les trois à cinq ans à venir sur une partie du territoire de la nouvelle Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO). L'objectif sera dans un second temps d'envisager la couverture par un dispositif de l'ensemble des communes de la CAPSO. Alors que les phases opérationnelles de ces trois opérations vont débuter en 2017 sur le territoire de la CAPSO, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres prend le relais de cette dynamique. En lien avec la démarche en cours d'élaboration du PLUI, l'Agence a réalisé en 2016 un diagnostic préalable qui a permis de valider en Commission Locale de l'Habitat l'opportunité de poursuivre la démarche.

REDYNAMISER LE CENTRE HISTORIQUE DE SAINT-OMER

Le centre-ville de Saint-Omer présente plusieurs signes de fragilité qui en font un périmètre important en terme de rénovation du bâti : concentration forte d'habitat ancien, d'habitat dégradé, de logements vacants en friche, forte proportion de ménages modestes, valeur historique et patrimoniale des bâtiments ...

Pour mieux prendre en compte l'ensemble de ces enjeux, plusieurs dispositifs sont lancés afin de mettre en place une action renforcée et transversale. Ces dispositifs ont pour objectifs d'améliorer les conditions de vie des habitants et le cadre de vie général, de lutter contre l'habitat indigne, de résorber les friches et de préserver le patrimoine tout en permettant son adaptation aux enjeux d'aujourd'hui, notamment énergétiques.

PARMI LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE SUR LE CENTRE-VILLE DE SAINT-OMER, ON RETROUVE :

> SUR UNE ZONE RESTREINTE, LE PÉRIMÈTRE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE *qui impose la rénovation de certaines façades dégradées et propose des subventions ainsi qu'un accompagnement par l'architecte-conseil de l'AUD missionné par la Ville,*

> L'OPAH-RU DÉCRITE, *qui conjugue actions incitatives et coercitives, et concerne la rénovation énergétique, l'adaptation et les travaux lourds,*

> LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE, *périmètre sur lequel sera défini un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).*

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Le PSMV permettra d'avoir une connaissance exhaustive du patrimoine, à la fois à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments. Son élaboration sera suivie par l'Agence au travers de ses différentes compétences : architecte-conseil, Pays d'art et d'histoire, habitat. Des prescriptions de travaux permettant de préserver les éléments architecturaux à forte valeur patrimoniale seront réalisées pour chaque bâtiment. Ce dispositif doit notamment permettre d'attirer des investisseurs pour recréer une offre locative de qualité en centre-ville.

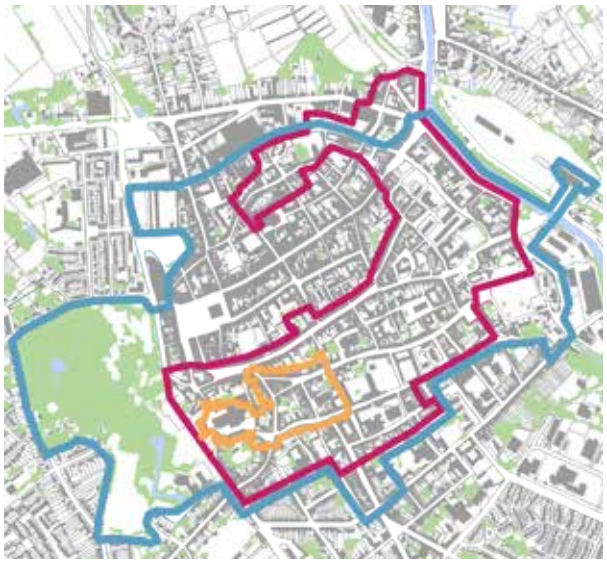

Les périmètres des programmes de rénovation du bâti à Saint-Omer

Avant/Après rénovation de façade - Saint-Omer © Aud - Caméra thermique © Enerlya - Permanences au Guichet Unique de l'Habitat © CAPSO

PARTICIPER À L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT AU COEUR DE CES DISPOSITIFS

Afin que l'ensemble de ces dispositifs parviennent à mobiliser un grand nombre de propriétaires, l'information et l'accompagnement des habitants sont primordiaux.

En 2016, les permanences de l'Espace Info Energie ont permis de conseiller près de 500 ménages dans les différents lieux de permanence. Près de 40 animations ont également été organisées (formation et prêt de kits de mesure des consommations, Fête de l'Habitat Durable, balades à la caméra thermique, etc.), et la plaquette de promotion de l'EIE a été renouvelée en partenariat avec l'Agence.

En matière d'information et d'accompagnement, l'année 2016 a vu la naissance du Guichet Unique d'Information sur l'Habitat (GUIH) inauguré le 1er février. Sur les 11 premiers mois d'ouverture, près de 2 200 contacts ont été comptabilisés et plus de 500 permanences ont permis de d'informer, de conseiller et d'accompagner les habitants du territoire dans des domaines aussi variés que la lutte contre l'habitat indigne, la rénovation énergétique, le conseil architectural, les questions juridiques et l'accès aux droits, les aides communautaires (primo-accession, adaptation à la perte d'autonomie...). L'EIE fait notamment partie des structures qui ont élu résidence au sein du GUIH.

L'effort de sensibilisation est également dirigé vers les artisans de la filière bâtiment, afin qu'ils connaissent mieux les opportunités de marché créées par l'ensemble de ces dispositifs liés à la rénovation, que cette dynamique leur profite prioritairement et qu'ils en soient les ambassadeurs auprès de leurs clients. Une réunion a notamment été organisée en octobre au GUIH afin de leur présenter les différents dispositifs déjà mis en œuvre ou qui vont l'être prochainement.

NOUVELLES ORGANISATIONS TERRITORIALES : FAIRE VIVRE LES DYNAMIQUES

Les lois de réformes territoriales :

16 DÉCEMBRE 2010
Loi de Réforme des collectivités territoriales
(achèvement de la carte intercommunale, création des communes nouvelles)

27 JANVIER 2014
Loi Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
(création des métropoles)

16 JANVIER 2015
Loi relative à la délimitation des régions
(constitution de 13 grandes régions dont fusion Nord-Pas-de-Calais – Picardie)

16 MARS 2015
Loi d'amélioration du régime de la commune nouvelle
(modalités de création de la commune nouvelle simplifiées, gouvernance clarifiée, incitations financières)

7 AOÛT 2015
Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République
(seuil des EPCI à 15,000 habitants, nouveaux transferts de compétences aux EPCI…)

Depuis plusieurs années, la réforme territoriale est venue modifier en profondeur le paysage institutionnel français. Les lois qui se sont succédées ont abouti à la fusion des Régions, à l'élargissement des périmètres des intercommunalités, à des incitations au regroupement volontaire de communes et à la reconnaissance croissante des dynamiques métropolitaines. Au-delà de l'évolution des périmètres, le processus législatif a également redéfini les compétences attribuées à chaque niveau de collectivité.

Ainsi, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a sensiblement élargi les compétences des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, conforté les Départements sur le champ social et l'appui aux communes rurales, et renforcé les Régions dans les domaines du développement économique, des transports ou de l'aménagement du territoire.

Parallèlement, l'organisation des grands schémas stratégiques a été revue. Les Départements et l'Etat doivent désormais conjointement élaborer un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics (SDAASP) et les Régions se sont vues confier la réalisation d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et d'un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Ces évolutions induisent de nouvelles approches de l'aménagement et du développement des territoires. Elles ont donc été au cœur des travaux de l'Agence qui s'est efforcée d'accompagner l'ensemble de ses membres dans l'anticipation de contexte mouvant.

FUSION DES INTERCOMMUNALITÉS, DÉFINITION DES PROJETS DE TERRITOIRE, ÉMERGENCE DES COMMUNES NOUVELLES

En application des objectifs de la loi NOTRE qui fixe désormais à 15.000 habitants le seuil minimal de population des intercommunalités, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adopté en Mars 2016 a proposé, en concertation avec les collectivités locales, la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et des Communautés de Communes du Canton de Fauquembergues, de la Morinie et du Pays d'Aire.

Cette proposition s'appuie sur la réalité du bassin de vie illustrée par l'importance des flux domicile-travail entre les 4 anciennes intercommunalités. Elle prend également en compte les démarches partenariales engagées dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire, de la gestion des déchets ou de l'environnement. Au cours de l'année 2016, les collectivités concernées ont souhaité anticiper le processus de fusion en définissant de manière concertée le projet de territoire de la nouvelle Communauté comptant 53 communes et plus de 100.000 habitants. A ce titre, l'Agence a animé une importante démarche associant les élus de l'ensemble des communes afin d'établir le diagnostic des compétences de chaque intercommunalité et de construire de manière collective le projet de territoire qui guidera l'action de la Communauté.

Cette initiative avait pour objectif d'offrir préalablement au regroupement une vision partagée du rôle de la collectivité. Sur la base d'un état des lieux réalisé conjointement par l'Agence et les services communautaires, des ateliers de concertation ont été menés de Mars à Mai 2016 afin de définir les attentes sur l'exercice des compétences du nouvel EPCI.

Une douzaine de thématiques ont été définies et chacune a fait l'objet de deux ateliers ouverts d'échanges. La première rencontre visait à présenter l'état des lieux, à échanger sur les politiques mises en place par chaque intercommunalité, et à esquisser des scénarios d'exercice des compétences. La seconde avait pour objectif de débattre des différentes propositions et de valider des scénarios.

Des réunions de concertation ont de surcroît été organisées avec les syndicats des eaux et d'assainissement et les structures exerçant des compétences dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). La synthèse de cette démarche a fait l'objet de plusieurs réunions d'étapes avec l'ensemble des Maires et des conseillers communautaires. Elle a également été présentée en Juillet aux agents des collectivités. La version finalisée du projet de territoire a été transmise le 08 Septembre 2016, lors d'un séminaire de restitution auprès des conseillers municipaux.

Les habitants ont régulièrement été informés sur le processus de fusion par des points presse et la diffusion des documents sur le site internet de l'Agence. Ils ont également été associés au choix du nom de la collectivité et une dizaine de réunions publiques à destination des entrepreneurs, des associations, des jeunes et de l'ensemble de la population ont réuni plus de 300 personnes entre Septembre et Octobre.

Réunion publique - Nouvelle intercommunalité © AUD

DÉFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE DE *LA FLANDRE INTÉRIEURE*

En 2016, l'Agence a également apporté son assistance dans la définition du projet de territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, structuré autour de 4 piliers stratégiques :

> LA FLANDRE INTÉRIEURE : territoire attractif pour les entreprises et l'innovation

> LA FLANDRE INTÉRIEURE : espace en mouvement

> LA FLANDRE INTÉRIEURE : au cœur du parcours de vie de ses habitants

> LA FLANDRE INTÉRIEURE : fière de son identité et de son cadre de vie

Elle a ainsi pris part, au côté, des services communautaires, à l'animation des ateliers de concertation associant l'ensemble des communes regroupées en 3 secteurs. Ces travaux sont par ailleurs poursuivis en 2017, pour une finalisation du projet de territoire en Avril.

Dans le cadre de sa mission d'appui des collectivités dans la définition des projets de territoire et les réorganisations territoriales, l'Agence a aussi poursuivi sa mission d'accompagnement des regroupements volontaires de communes.

Valérie LETARD, Vice-Présidente Région Hauts-de-France en visite sur le territoire © AUD

NOURRIR LES COOPÉRATIONS

Les réorganisations territoriales menées depuis plusieurs années réinterrogent les modalités de coopération et de contractualisation entre les différents niveaux de collectivités. Dans ce contexte, les pôles métropolitains, outils souples de coopération supra-communautaire, occupent une place grandissante dans la géographie institutionnelle française. Ils sont ainsi reconnus dans le contrat de Plan Etat-Région et le nouveau dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires comme des niveaux pertinents de dialogue et de contractualisation.

A ce titre, les intercommunalités du Pays de Saint-Omer et de Flandre Intérieure ont engagé une réflexion sur la constitution d'un pôle métropolitain. Cette initiative était motivée par la volonté de soutenir des démarches de coopérations entre des collectivités partageant à l'échelle régionale des enjeux communs d'aménagement et de développement, notamment :

- une organisation territoriale basée sur des villes moyennes et des communes rurales,
- une attractivité résidentielle soutenue,
- un tissu économique marqué par un poids conséquent de l'industrie, un développement touristique basé sur la valorisation des richesses culturelles et naturelles, et une forte présence des activités agricoles,
- des préoccupations similaires sur le développement numérique.

Des travaux préalables à la constitution du pôle ont permis d'identifier 4 domaines d'intervention prioritaires pouvant faire l'objet d'une coopération accrue à l'échelle d'un territoire de 149 communes et de 270.000 habitants :

- Les transports et la mobilité
- L'attractivité territoriale
- Le développement économique
- L'aménagement rural

Au terme de ces réflexions, les intercommunalités du Pays de Saint-Omer ont délibéré favorablement à la constitution d'un pôle métropolitain entre la Flandre et l'Audomarois. Les collectivités de Flandre se sont en revanche positionnées pour la création d'un pôle sur le périmètre plus restreint du Schéma de Cohérence Territoriale de Flandre Intérieure.

En conséquence, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres ont poursuivi leur démarche en faveur d'un pôle métropolitain Audomarois. Les travaux de préfiguration de ce Pôle et l'élaboration du projet métropolitain ont été confiées à l'Agence. Un dossier d'intention a été transmis au Conseil Régional des Hauts-de-France en décembre 2016. Celui-ci détaille ainsi les modalités de gouvernance du pôle, l'organisation technique et les objectifs fondamentaux de la stratégie métropolitaine. Il précise également le cadre de cohérence des politiques opérationnelles menées à cette échelle et le programme d'actions métropolitain.

SOUTENIR LES PROJETS DE TERRITOIRE

A l'aune des réorganisations territoriales, le Conseil Régional des Hauts-de-France a défini un nouveau dispositif en faveur des territoires. La politique Pays a ainsi laissé place à une Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) visant à répondre aux besoins de développement d'une Région de plus de 6.000.000 d'habitants. Adoptée en commission permanente du 08 Juillet 2016, les priorités génériques de ce dispositif participent aux orientations régionales en matière de croissance (création d'emplois et d'activités), de développement local et d'attractivité territoriale. Dans un souci d'équité territoriale, 3 niveaux d'enjeux ont été identifiés (enjeux métropolitains, enjeux intercommunaux, enjeux de redynamisation rurale) puis déclinés en quatre fonds financiers :

- Le fonds d'appui aux dynamiques métropolitaines (FADM) doté de 135 millions d'euros sur 6 ans
- Le fonds d'appui aux projets d'agglomération (FAPA) doté de 60 millions d'euros sur 6 ans
- Le fonds d'appui à l'aménagement du territoire (FAT) doté de 100 millions d'euros sur 6 ans
- Le fonds de redynamisation rurale doté de 30 millions d'euros sur 6 ans

Afin de décliner cette politique sur le périmètre du futur pôle métropolitain Audomarois, l'Agence a accompagné les collectivités dans la définition d'un cadre stratégique et l'identification d'une programmation articulée autour de 4 axes d'intervention prioritaires :

- Améliorer les connexions avec les dynamiques métropolitaines alentours ainsi que l'ancrage régional de l'Audomarois,
- Valoriser le rayonnement culturel et le potentiel de développement du tourisme sportif et de loisirs du territoire,
- Soutenir l'innovation économique, les filières d'excellence et la Troisième Révolution Industrielle,
- Accompagner les stratégies d'organisation et de mutualisation des services visant à soutenir un aménagement durable du territoire et à accompagner les projets de redynamisation des villes et des bourgs-centres, notamment en milieu rural.

Les projets structurants du territoire s'inscrivant dans les priorités régionales ont ainsi pu être identifiés.

NOUVEAUX SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

En 2016, l'Agence s'est investie dans le processus d'élaboration des nouveaux schémas stratégiques induits par la loi NOTRE et portés par l'Etat, les Départements et la Région. A ce titre, elle a contribué aux démarches de concertation mises en place pour l'élaboration des Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics du Nord et du Pas-de-Calais.

- **PARTICIPATION À L'ATELIER « DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE FLANDRE INTÉRIEURE »** *animé par le Conseil Départemental du Nord en Septembre*
- **PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC ET AUX RENCONTRES TERRITORIALES** *mises en place par le Département du Pas-de-Calais.*

Dans la même logique, elle a assuré la formulation d'une contribution du territoire au Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Par ailleurs, le Conseil Régional des Hauts-de-France a souhaité mobiliser le réseau des Agences dans l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires au travers des missions suivantes :

- **PARTICIPATION ET CONTRIBUTION, À L'ANIMATION DES ATELIERS RÉGIONAUX**
- **RÉALISATION D'ANALYSES THÉMATIQUES,**
- **PARTICIPATION AU CLUB DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES.**

A ce titre, l'Agence assure, avec l'Agence, de l'Artois le pilotage d'une analyse sur l'armature urbaine régionale et la complémentarité des territoires.

CIAP à Théroaunne - Intérieure Gare de Saint-Omer - Intérieur de la Chapelle des Jésuites - Requalification des 3 Places de Saint-Omer

ACCOMPAGNEMENT OPÉRATIONNEL DANS LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME MÉTROPOLITAIN

Afin d'assurer la mise en œuvre du programme métropolitain, les équipes de l'AUD assurent en lien avec les services communautaires et les partenaires institutionnels, les missions suivantes :

- accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la définition opérationnelle des projets,
- formalisation des démarches de contractualisation,
- rédaction des dossiers d'intention et réponses aux appels à projets,
- recherche des différentes sources de financements, y compris les fonds européens.

Ainsi, sur l'exercice 2016, une attention particulière a été accordée au suivi du projet d'aménagement du pôle éco-numérique et de services de la gare de Saint-Omer.

Cette opération identifiée comme projet prioritaire d'intérêt métropolitain vise à faciliter l'accessibilité multimodale du Pôle Gares afin de conforter son ancrage métropolitain et son potentiel de développement économique. Il veillera également à assurer une réhabilitation exemplaire du bâtiment à haute valeur patrimoniale afin d'y développer un centre économique et de services intégrant une dimension numérique de qualité.

De même, au titre de l'axe de la programmation visant à la valorisation du rayonnement culturel et du potentiel de développement du tourisme sportif et de loisirs, l'Agence a accompagné les projets suivants :

- L'aménagement intérieur de la Chapelle des Jésuites,
- L'aménagement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre de la réhabilitation de la Maison Ribot à Saint-Omer,
- La création d'un site central du Conservatoire de musique à Rayonnement Départemental,
- La réalisation d'une halle couverte «La Compo» et d'une cité verrière à Arques valorisant les savoir-faire industriels du territoire.

Affiche Sport de Nature CCPL - Base de plaisance Aire-sur-la-Lys - Maison de Santé à Eperlecques - La Compo à Arques

Dans cette logique, l'Agence a aussi poursuivi les travaux relatifs la stratégie Sports de Nature de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, notamment l'aménagement d'une plaine de loisirs et le développement du tourisme équestre, de la course d'orientation et des sports aquatiques. Des démarches ont également été initiées sur la ville d'Aire-sur-la-Lys afin de valoriser son positionnement stratégique sur le réseau fluvial par la création d'une nouvelle base de plaisance et le développement de liaisons cyclables à vocation touristique. Les réflexions en faveur du renforcement des centralités et de la mutualisation des services et équipements ont été confortées. Cet objectif s'est traduit par la poursuite des projets de réaménagement du centre-bourg de Lumbres et de valorisation des espaces publics de Saint-Omer concourant à la redynamisation commerciale du centre-ville.

Il s'est également matérialisé par la poursuite des démarches de mutualisation d'équipements structurants à l'image :

- des Maisons de Santé Pluri-professionnelles (Eperlecques, Lumbres, ...),
- de la réhabilitation de la friche Ledoux à Thérouanne en Maison de Santé Pluri-professionnelle et en maison de services publics
- de la Maison du Développement Economique,
- des regroupements scolaires (Regroupement Pédagogique de Glein, Groupe scolaire d'Eperlecques, ...) .

Ce travail d'accompagnement a permis en 2016, l'instruction et le cofinancement au titre du PRADET, de 3 projets pour une subvention totale de 1 321 388 € :

- la création de la Maison du Développement Economique,
- l'aménagement intérieur de la Chapelle des Jésuites,
- l'aménagement de la plaine de loisirs intercommunale de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Forum de l'emploi 2016

Aquapris Event 2016

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Les travaux menés par l'Agence en faveur des coopérations territoriales intègrent naturellement une dimension transfrontalière. Ainsi, en 2016, l'Agence a lancé la mise en œuvre de la stratégie de coopération transfrontalière, approuvée en juillet 2015, entre la Flandre Occidentale, la Flandre Intérieure et le Pays de Saint-Omer. Cette stratégie est organisée selon les 3 axes suivants : *Tourisme-Culture-Sport - Eau-environnement - Economie-emploi-formation.*
Différentes actions de mise en réseau, de rencontres entre citoyens ainsi que l'ouverture à l'échelle transfrontalière d'évènements existants, tels que l'Aquapris event, le Forum de l'emploi, ont été organisées tout au long de l'année.

Par ailleurs, un partenariat stratégique entre l'Agglomération et Vlakwa (Centre de compétences dans le domaine de l'eau basé à Courtrai) a été conclu pour réaliser dans un premier temps des démarches de réduction de la consommation d'eau dans les équipements publics. Cette coopération pourra par la suite se poursuivre dans le cadre d'un travail sur le coût socio-économique de l'eau à mener avec les entreprises.
Enfin, la stratégie de coopération transfrontalière a facilité l'élaboration de projets Interreg VA, avec les partenaires belges, également avec des partenaires britanniques et néerlandais. L'Agence a contribué au dépôt de 5 pré-projets répartis entre les 3 programmes Interreg VA pour lesquels le territoire est éligible :

Randonnée transfrontalière - Valorisation du chemin de Saint-Jacques

PROGRAMME FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN

> TRANSMOBILE : favoriser la mobilité transfrontalière en milieu rural.
PARTENAIRES : Province de Flandre Occidentale (chef de file), WVI, (communes de Koksijde, Kortemark, Houthulst, Vleteren, Ieper, Poperinge, Veurne, De Panne), GECT, AGUR, CCHF, Département du Nord, CCFI, AUD

> PATRIMOINE@TOURISME CONNECTÉ : mise en réseau des équipements touristiques et culturels, élaboration d'une stratégie de promotion et de valorisation commune du territoire transfrontalier.
Partenaires : Ville d'Ieper - chef de file, Ville de Bailleul (musée Benoît De Puydt), Ville de Kortrijk (Musée Texture), Ville de Tournai (Office de Tourisme), CASO (CIAP)

> POUMONS VERTS : développement de la nature en ville, favoriser l'infiltration en milieu urbain, lutte contre les inondations.
Partenaires : Ville d'Ieper (Chef de file), Ville de Gravelines, Kortemark, Province Fl. Occidentale, Ville de Boulogne-sur-Mer, Ville de Saint-Omer

PROGRAMME FRANCE MANCHE ANGLETERRE

> GO-TRADE : redynamisation et valorisation touristique des marchés traditionnels (qualité de l'accueil, qualité des produits, ...).
Partenaires : Basildon Council (chef de file), Association of Town and City Management, Great Yarmouth Borough Council, Castle Point Borough Council, Gravesham Borough Council, University of Greenwich, Town Centre Partnership Company (Great Yarmouth) Ltd. Pas-de-Calais Tourisme, Chambre d'Agriculture, Ville d'Amiens, Ville Louvigné du dessert, CCPL, AUD

PROGRAMME 2 MERS

> NEREUS : Nouvelles énergies et ressources issues de l'assainissement urbain : mise en place de stratégies et de projets pilotes en terme de récupération de ressources, de l'eau et de l'énergie dans les eaux usées.
Partenaires : Vlakwa (Chef de File) Waterlink (Anvers), Du Coop (Gand), Portsmouth University, Southern water, Hogeschool Zeeland, CASO

Rubrouck
Zouafques
Éperlecques
Nordausques
Bayenghem-lès-Éperlecques
Clerques
Tournehem-sur-la-Hem
Buysscheure
Houlle
Serques
Bonningues-lès-Ardres
Nort-Leulinghem
Moulle
Noordpeene
Mentque-Nortbécourt
Audrehem
Salperwick
Clairmarais
Tilques
Saint-Omer
Moringhem
Rebergues
Journy
Quercamps
Zudausques
Saint-Martin-lez-Tatinghem
Boisdinghem
Surques
Bouvelinghem
Longuenesse
Renescure
Haut-Loquin
Alquines
Quelmes
Leulinghem
Arques
Acquin-Westbécourt
Wisques
Campagne-lès-Wardrecques
Escoeuilles
Wizernes
Setques
Blendecques
Coulomby
Bayenghem-lès-Seninghem
Lumbres
Esquerdes
Hallines
Wardrecques
Heuringhem
Seninghem
Affringues
Helfaut
Racquinghem
Elnes
Nielles-lès-Bléquin
Wavrans-sur-l'Aa
Remilly-Wirquin
Pihem
Quiestède
Ecques
Bléquin
Inghem
Wismes
Roquetoire
Vaudringhem
Ouve-Wirquin
Cléty
Herbelles
Saint-Augustin
Ledinghem
Merck-Saint-Liévin
Avroult
Thiembronne
Dohem
Delettes
Thérouanne
Mametz
Saint-Martin-d'Hardinghem
Enguinegatte
Coyecques
Fauquembergues
Dennebrœucq
Erny-Saint-Julien
Enquin-les-Mines
Renty
Audincthun
Reclinghem
Bomy
Fléchin
Mencas
Vincly
Radinghem
Matringhem
Beaumetz-lès-Aire
Laires
Coupelle-Vieille
Senlis
Hézecques
Febvin-Palfart
Lugy
Rimboval
Fruges
Crécquy
Coupelle-Neuve
Embry
Verchin
Ruisseauville
Canlers
Torcy
Avondance
Royon
Sains-lès-Fressin
Crépy
Planques
Ambricourt
Lebiez
Fressin

AXE 3

PLANIFICATION ET PROGRAMMATION URBAINE

La planification est l'une des missions premières de l'Agence.
SCoT, PLUi, PLU, PLH, PDU favorisent l'émergence de projets-cadres de territoire dans une logique d'intégration des politiques sectorielles.
L'Agence apporte toute son expertise dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre de ces documents, pour lesquels, elle organise simultanément des ateliers de partage et de co-construction, en accordant une place toute particulière à la prise en compte des défis collectifs des territoires.

> CONCEVOIR LES TERRITOIRES DE DEMAIN p. 42

CONCEVOIR LES TERRITOIRES DE DEMAIN

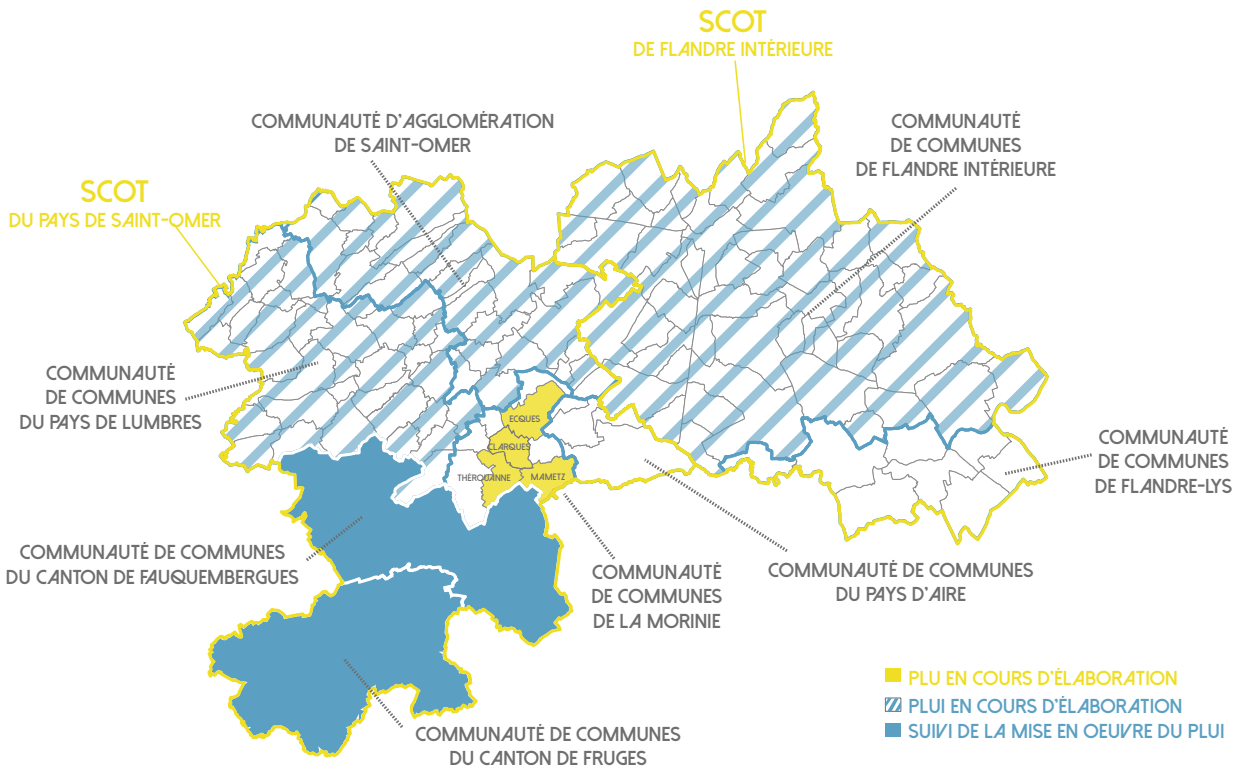

Procédures d'élaboration des documents d'urbanisme en cours sur le périmètre de l'AUD (2016)

Documents stratégiques sur les moyen et long termes, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), en particulier intercommunaux, requièrent des modalités de gouvernance et des méthodes d'élaboration adaptées aux particularités du territoire et à l'ampleur des enjeux qu'ils doivent intégrer.

Force est de constater qu'au regard de l'étendue territoriale que couvrent aujourd'hui ces documents, les méthodes d'élaboration des SCOT et PLU intercommunaux se doivent de garantir la participation de tous, élus, partenaires institutionnels, habitants et techniciens afin de construire le document de façon partagée.

Par ailleurs, compte tenu de la diversité et de la complexité des thématiques devant être traitées lors de l'élaboration de ces documents, les notions de pédagogie et de partage revêtent un caractère essentiel. Ce sont précisément ces préoccupations qui sont au cœur des démarches d'élaboration des documents d'urbanisme menées par l'Agence ou auxquelles l'Agence participe.

LES PROCÉDURES EN COURS SONT LES SUIVANTES SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'AUD :

> RÉVISION DU SCOT *de Flandre Intérieure,*
> RÉVISION DU SCOT *du Pays de Saint-Omer,*
> ELABORATION DU PLUI *de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI),*
> ELABORATION DU PLUI *de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL).*
> ELABORATION DU PLUI *de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CCPL).*

ARTICULER SCOT ET PLUI DE FLANDRE INTÉRIEURE

La révision du SCOT de Flandre Intérieure et l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure suivent une démarche partagée visant à une bonne articulation entre les deux procédures.

La construction du diagnostic de territoire s'est déroulée de mi-2015 à mi-2016. Un thème de diagnostic a été traité par mois, avec en premier, la réunion du comité syndical du SCOT puis les réunions du PLUI sous forme d'ateliers participatifs. Lors de ces ateliers, l'Agence restituait les éléments de diagnostic par thématique auprès de groupes d'élus. Les supports d'animation étaient des panneaux A0 (voir exemple ci-contre). L'objectif était de présenter les grands éléments marquants du diagnostic de façon synthétique afin de laisser place aux échanges et à la mise en évidence des enjeux par les élus. En complément de ces ateliers, des tables rondes et des visites thématiques ont été menées. A titre d'exemple, un après-midi d'ateliers et de visites a été organisé en janvier 2016 concernant les enjeux de mobilité, en particulier liés aux infrastructures ferroviaires.

Suite à cette phase de diagnostic partagé, et à la formalisation par l'Agence du diagnostic de territoire et de l'Etat Initial de l'Environnement, la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT et du PLUi a été menée mi-2016, via trois ateliers communs de concertation avec les élus. Le scénario préférentiel d'évolution du territoire, dont l'ambition est de faire de la Flandre Intérieure un « territoire connecté et collaboratif », a été déterminé suite au premier atelier de débats autour des trois scenarii proposés par l'Agence : Vers un territoire hyper-résidentiel ; Vers un territoire hyper-connecté ; Vers un territoire de l'hyper-proximité.

Les débats de PADD pour le SCOT et le PLUi se sont tenus en juillet 2016. Le second semestre 2016 a initié la démarche d'écriture de Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT.

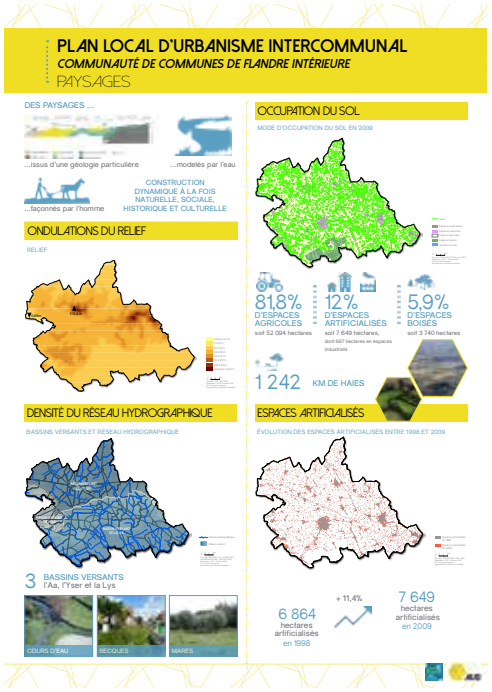

Exemple de panneau réalisé

CHIFFRES CLÉS ISSUS DU SCOT DE FLANDRE INTÉRIEURE :

150 000 À 155 000
HABITANTS D'ICI 20 ANS

13 200
LOGEMENTS À PRODUIRE AU COURS DES 20 PROCHAINES ANNÉES

660
LOGEMENTS EN MOYENNE PAR AN

250 À 300
HECTARES DE ZONES D'ACTIVITÉS À MOBILISER

+

LA RÉAFFECTATION DU SITE D'ARC À BLARINGHEM (43 HECTARES)

DÉFINIR LE PROJET DU SCOT DU PAYS DE SAINT-OMER

Sur les bases du diagnostic de territoire et de l'État Initial de l'Environnement finalisés par l'AUD mi-2016, les grandes orientations du projet de territoire du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer 2014-2034 ont été définies par le biais de 4 ateliers d'échanges thématiques avec les élus du comité syndical.

Afin de renforcer l'attractivité du territoire, trois axes de développement ont ainsi été retenus :

> AXE 1 : valoriser l'identité plurielle du Pays de Saint-Omer

> AXE 2 : adapter le territoire aux défis d'aujourd'hui et de demain

> AXE 3 : affirmer le caractère équilibré et coopératif de l'organisation du territoire

CHIFFRES CLÉS DU PADD DU SCOT DU PAYS DE SAINT-OMER :

138 000 À 142 000
HABITANTS D'ICI 20ANS

11 600 À 13 500
LOGEMENTS À PRODUIRE AU COURS DES 20 PROCHAINES ANNÉES

580 À 675
LOGEMENTS EN MOYENNE PAR ANS

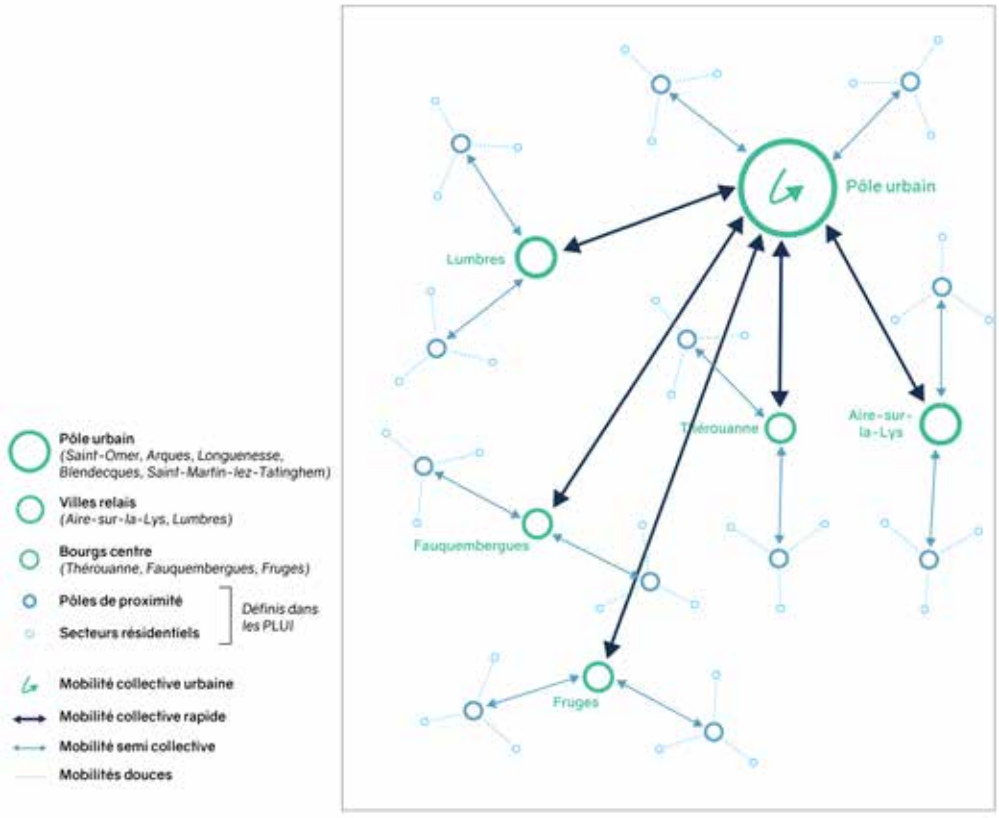

Organisation territoriale du SCOT du Pays de Saint-Omer fondée sur la complémentarité des différents niveaux de polarité

DÉPLOYER DES APPROCHES QUALITATIVES : PLUI CASO

Le premier semestre de l'année 2016 a été dévolu à la précision du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) par entité paysagère concernant les enjeux paysagers et environnementaux, la mobilité et le développement économique. Après avoir débattu du PADD en juin 2016, la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, accompagnée par l'Agence, mène depuis septembre, via des réunions de travail par entité paysagère, la dernière phase d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal relative à la traduction réglementaire. Cette étape vise à délimiter les zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du territoire et à définir les règles afférentes à ces zones. Il s'agit également d'élaborer les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour les zones d'urbanisation future et le cadre de vie général via les thématiques suivantes : paysages, patrimoine, trame verte et bleue. En parallèle, les travaux d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal ont également avancé avec la définition des grands objectifs du document.

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION ET DES RÉUNIONS DE TRAVAIL SUR LE PLUI DE LA CASO :

28
RÉUNIONS DE TRAVAIL PAR ENTITÉ CO-ANIMÉES PAR LA CASO ET L'AUD

6
RÉUNIONS PUBLIQUES DE PRÉSENTATION DU PADD

2
SÉMINAIRES DE PRÉSENTATION DU PADD À DESTINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

LES CHIFFRES CLÉS ISSUS DU PLUI DE LA CASO :

6
GRANDES ENTITÉS PAYSAGÈRES

+ 2 800
HABITANTS ENVIRON D'ICI 2030

+ 3850
LOGEMENTS SUR LE PÔLE URBAIN D'ICI 2030

+ 2 428
LOGEMENTS SUR LES AUTRES ENTITÉS D'ICI 2030

DIVISER AU MINIMUM PAR 2
LA CONSOMMATION ANNUELLE D'ESPACES NATURELS ET/OU AGRICOLES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN MATIÈRE D'HABITAT ET D'ACTIVITÉS

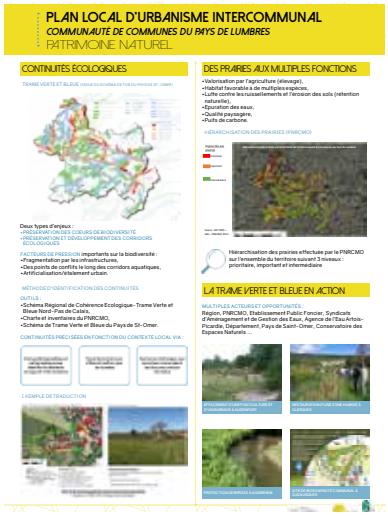

Atelier de concertation dans le cadre du PLUI de la CCPL - Panneau réalisé et présenté lors des ateliers

PARTAGER LES RÉFLEXIONS ENTRE ACTEURS ET HABITANTS : PLUI CCPL

La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) a été engagée en septembre 2015 par une première phase de diagnostic de territoire. Au total, 8 commissions regroupant 2 représentants par commune se sont tenues jusqu'en juin 2016 pour présenter les éléments de diagnostic par grande thématique. Lors de cette phase de diagnostic, des modalités particulières d'animation ont été mises en œuvre par l'AUD afin de construire un diagnostic partagé et de permettre l'appropriation des enjeux. Ainsi, un thème de diagnostic a été traité par mois sur la base du fonctionnement suivant :

> DES PANNEAUX A0 reprenant les faits marquants du diagnostic,

> 4 À 5 ATELIERS par commission avec un animateur de l'AUD par atelier, éventuellement accompagné par un partenaire,

> ÉLUS RÉPARTIS DANS 4 À 5 GROUPES (tirage au sort),

> 15/20 MINUTES PAR ATELIER,

> UN TEMPS DE RESTITUTION via des outils adaptés.

Pour élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables à partir de la hiérarchisation des enjeux faite par les élus et des résultats de la concertation avec les habitants, 4 Commissions PLUi se sont réunies de septembre à décembre 2016 pour construire le scénario préférentiel. A l'image du PLUi de la CCFI, trois scnarii ont été proposés par l'AUD pour faire émerger les choix de développement et les ambitions du territoire.

Le Code de l'Urbanisme impose de mener une démarche de concertation dans le cadre de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme. Il revient ainsi à la commune ou à l'EPCI compétent d'en définir les modalités, l'objectif étant que la population puisse disposer d'une connaissance claire et argumentée des enjeux et des choix retenus.

Lors de la phase préparatoire du PLUi de la CCPL, des échanges spécifiques ont eu lieu entre l'intercommunalité et l'AUD afin de préciser ces modalités de concertation. Une méthode spécifique de concertation a ainsi été proposée par l'AUD afin de répondre à la volonté de la CCPL de mener une démarche particulièrement ambitieuse, allant au-delà des mesures traditionnelles (réunions publiques, publications dans les journaux, affichage de panneaux en mairie, etc.).

Ateliers avec les jeunes de la CCPL

Sur la base du Cahier des Charges co-élaboré par l'AUD et la CCPL, un bureau d'études, Extra Cité (Cluster d'entreprises du développement local durable), a été retenu afin de mener à bien cette mission avec l'accompagnement de l'AUD. Cette démarche de concertation se déroulera tout au long de la procédure, de la phase de diagnostic à la phase de traduction réglementaire du PLUi. Tous les publics sont concernés et des actions particulières sont mises en place pour les jeunes (collège, lycée, mission locale), les entrepreneurs (petits déjeuners) et les aînés.

Après une étape préliminaire de mobilisation, comprenant la création d'outils de communication pédagogiques, une réunion de mobilisation des acteurs relais, un grand jeu photo et un travail de mobilisation terrain, la première phase de concertation s'est déroulée d'avril à juillet 2016 concernant le diagnostic de territoire. Au programme sur 3 jours : une exposition grand public avec des séquences encadrées pour des publics spécifiques (collège, lycée, mission locale, entrepreneurs, ainés).

Les animations restituaient le jeu photo avant/après, dégageant de grandes évolutions du territoire, et les cartographies du diagnostic réalisées par l'AUD via un procédé de projection au sol. Un Arbre à palabres permettait également de recueillir les avis et attentes des participants. Le bilan de cette première étape est particulièrement remarquable avec :

> environ 350 personnes enquêtées sur le terrain,
> une soixantaine de contributions au jeu des cartes postales anciennes,
> une trentaine de chefs d'entreprises aux petits déjeuners,
> plus de 90 collégiens et lycéens,
> une quinzaine d'aînés,
> 22 jeunes de la mission locale et leurs animateurs,
> plus d'une centaine de personnes sont passées en visite libre,
> des ateliers poursuivis au collège sur 3 jours pour plus de 200 élèves.

La deuxième étape de concertation s'est tenue d'octobre à décembre 2016 sur le projet de territoire, l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire étant en cours depuis septembre 2016. Sur cette seconde phase, l'exposition grand public et les ateliers spécifiques ont été reconduits sur 3 jours (du 07 au 09 décembre 2016) et un jeu de selfies vidéo a été organisé. Une trentaine de vidéos commentant les enjeux du projet de territoire a ainsi été publiée sur une chaîne YouTube spécifique et au total, les animations ont regroupé 145 visiteurs et une trentaine de contributions au livre d'or et au questionnaire ont été produites.

De façon générale, il apparaît que les étapes de concertation menées dans le cadre du PLUi de la CCPL ont été particulièrement instructives et positives. Elles ont permis de faire se rencontrer les élus et les citoyens autour d'un projet commun en touchant notamment des publics particuliers, souvent éloignés de la sphère publique. La première phase de concertation a contribué à enrichir le diagnostic et à mettre en avant des enjeux particuliers. La confrontation de ces éléments avec la hiérarchisation des enjeux faite par les élus a permis de faire évoluer le scénario de développement. La deuxième phase de concertation a permis de valider les axes du PADD et de soulever certaines actions particulières.

LES PUBLICS DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE :

19 032
VISITEURS
POUR LA SAISON CULTURELLE DU PAH
D'AVRIL À NOVEMBRE 2016

46
VISITEURS
POUR LES ACTIONS AUPRÈS
DES PUBLICS ÉLOIGNÉS EN 2016

79
PARTICIPANTS
POUR LES ACTIONS AUPRÈS
DES PUBLICS DU CHAMP SOCIAL

LES ACTIONS ÉDUCATIVES DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE :

18
COMMUNES CONCERNÉES
PAR LES ATELIERS ARCHIPAT DU PAH
EN 2016

255
ENFANTS
ONT PARTICIPÉ AUX ATELIERS
ARCHIPAT EN 2016

2627
ÉLÈVES
ONT PARTICIPÉ AUX ACTIONS ÉDUCATIVES DU PAH
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

31
CLASSES DE COLLÈGE
ONT BÉNÉFICIÉ D'ACTIONS
DE SENSIBILISATION DU TERRITOIRE

6
CLASSES DE PRIMAIRE
ONT PU BÉNÉFICIÉ DE CRÉATION ET
D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS
PÉDAGOGIQUES

LES PRODUCTIONS DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE :

4
PUBLICATIONS
POUR LE SERVICE ÉDUCATIF
RÉALISÉES EN 2016

4
EXPOSITIONS
RÉALISÉES EN 2016

3
FOCUS
RÉALISÉS EN 2016

LES SAISONS CULTURELLES DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE :

Pages de couverture des programmes PAH 2016 - Scannez et flashez le code ci-contre pour les consulter.

AXE 4

NOUVELLES DÉMARCHES APPLIQUÉES À L'URBANISME

Les missions regroupées dans ce chapitre du Rapport d'Activités ont pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales dans l'émergence de stratégies, l'expérimentation de démarches innovantes, la formalisation de nouveaux projets pour anticiper les enjeux de développement.

L'année 2016 aura permis de faire avancer des réflexions aussi variées que la redynamisation des bourgs-centres avec l'étude d'urbanisme durable de Lumbres, les expérimentations sur le stationnement et l'utilisation du vélo dans les villes moyennes, l'élaboration de nouveaux outils pour promouvoir les projets d'un territoire, le partage d'expériences aux échelles transfrontalière et européenne, la valorisation et la prise en compte dans les projets de coopération internationale de l'identité sur la ressource en eau et le patrimoine de l'Audomarois.

> INTERNATIONAL : FAVORISER LA CONNAISSANCE, L'ÉCHANGE ET LA MOBILITÉ p. 50

> MOBILITÉS : CO-CONSTRUIRE LA NOUVELLE STRATÉGIE p. 54

INTERNATIONAL : FAVORISER LA CONNAISSANCE, L'ÉCHANGE ET LA MOBILTÉ

S'APPUYER SUR L'IDENTITÉ TERRITORIALE

Depuis plusieurs années, l'Agence est opérateur des relations internationales pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer. En 2014, dans une volonté de renforcer les liens entre l'action internationale et les politiques locales, l'Agence a proposé une stratégie basée sur les spécificités du territoire et les éléments marquants de son identité, en l'occurrence, l'histoire et le patrimoine d'une part et la ressource en eau d'autre part. Cela permet de faire sens et de faciliter la mise en place d'une réelle dynamique locale impliquant de nombreux partenaires (établissements scolaires, centres socioculturels, associations, institutions, entreprises…). L'objectif recherché est que l'international puisse constituer un véritable levier de développement local en terme de cohésion sociale, d'ouverture interculturelle, de rayonnement territorial …

Au cours de l'année 2016, l'Agence a notamment animé et coordonné deux dispositifs illustrant la réciprocité et la valeur ajoutée des projets internationaux pour la région de Saint-Omer et ses habitants. Le premier dispositif, appelé The Carroll Odyssey, concerne la mise en place d'échanges éducatifs et culturels avec les Etats-Unis en valorisant les liens historiques entre les deux territoires. Le second dispositif, dénommé Fonds Eau de la région de Saint-Omer, a pour objectif d'informer, sensibiliser et impliquer des habitants dans des actions d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté et d'être également une participation concrète du territoire à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable par un soutien à des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde.

METTRE EN PLACE DES ÉCHANGES ÉDUCATIFS

> The Carroll Odyssey, l'international au service du rayonnement territorial

Coordonné par l'Agence depuis l'été 2015, The Carroll Odyssey est une démarche innovante, voire unique en France. Ce projet repose sur le patrimoine immatériel du territoire et l'histoire exceptionnelle de familles du Maryland qui envoyèrent leurs enfants étudier à Saint-Omer aux XVIIème et XVIIIème siècles. A leur retour Outre-Atlantique, plusieurs d'entre eux participèrent à la construction de la nation américaine tant sur le plan politique et constitutionnel que sur le plan éducatif et religieux.

De ce passé, et suite à la volonté politique du Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, l'Agence a proposé un projet s'articulant autour de deux objectifs :

> encourager les échanges éducatifs et universitaires transatlantiques,

> valoriser et améliorer la connaissance historique autour de cette période de l'histoire.

Concernant le premier objectif, plusieurs actions ont été mises en place en 2016. Au niveau de l'enseignement secondaire, l'Agence a par exemple facilité la mise en relation du lycée Alexandre Ribot à Saint-Omer avec la John Carroll School dans le Maryland pour un projet pédagogique transatlantique. Après avoir pris contact avec le lycée américain et accompagné les premiers échanges par l'organisation de visioconférences et de correspondances entre élèves, l'Agence a monté avec l'enseignant référent au lycée Ribot un dossier pour la recherche de cofinancements afin de permettre aux lycéens de rencontrer leurs correspondants américains. Plus qu'une aventure humaine, le voyage qui s'est déroulé en octobre 2016 a permis à 16 jeunes audomarois de vivre une expérience inoubliable en termes de mobilité, d'apprentissage linguistique, d'ouverture culturelle tout en découvrant la richesse de l'histoire de leur ville et de leur lycée qui a accueilli plusieurs pères fondateurs des Etats-Unis d'Amérique.

Etudiants de l'Université de Georgetown en stage à Saint-Omer - Ambassadeur de France aux Etats-Unis - Etudiants du Lycée Ribot

Concernant l'enseignement supérieur, l'action la plus importante en 2016 a été la création du John Carroll Summer Internship Program at Saint-Omer, en partenariat avec Georgetown University. Ancien élève et enseignant du Collège des Jésuites anglais de Saint-Omer, John Carroll est le fondateur de cette prestigieuse université américaine. Dispositif innovant de relations entre une université étrangère et un territoire, ce programme a pour objectif de proposer des stages dans des institutions publiques et des entreprises privées de l'Audomarois. C'est ainsi qu'en juin 2016, 13 étudiants de Georgetown University sont venus pendant sept semaines effectuer un stage et être en immersion dans la culture française. L'Agence a assuré la coordination pour la recherche des stages, la mise en relation avec les structures, le suivi et la recherche des familles d'accueil, ainsi que la proposition d'un programme d'activités durant le séjour des étudiants. Tous satisfaits à l'issue de leur stage, ces derniers constituent désormais de très bons ambassadeurs de l'Audomarois.

Parallèlement aux échanges éducatifs, suite à la (re) découverte de l'importance du rayonnement éducatif, culturel et religieux du Collège des Jésuites anglais aux XVII et XVIIIème siècles, l'Agence, le Pays d'art et d'histoire, le Service Culturel de la Communauté d'Agglomération et la Bibliothèque ont proposé en juillet et décembre 2016 des manifestations culturelles valorisant les liens transatlantiques avec l'organisation, par exemple, de célébrations à l'occasion du 240ème anniversaire de la Déclaration d'Indépendance le 4 juillet ; Charles Carroll, ancien élève audomarois, fut en effet un des 56 signataires du document. Expositions, conférences, concerts ont également animé l'ensemble de l'année et ont été l'occasion de nouer des partenariats culturels avec des universités et des musées en Angleterre, en Italie et aux Etats-Unis. Un voyage d'études et de recherches a par exemple été organisé à Stonyhurst qui abrite une grande partie des archives du Collège des Jésuites anglais de Saint-Omer.
Ce projet salué notamment par l'Ambassadeur de France aux Etats-Unis et l'Ambassade des Etats-Unis en France a également séduit des mécènes franco-américains et s'est vu attribuer un prix d'une fondation contribuant financièrement à la restauration de la Chapelle des Jésuites.

Maquette du petit cycle de l'eau - Journée Mondiale de l'Eau à la Maison du Marais - Déplacements de 19 jeunes à Tiznit au Maroc

CRÉER UN FONDS EAU

De la mise en valeur du marais par l'homme depuis mille ans, au développement industriel le long des vallées au cours des deux derniers siècles, l'eau a façonné le paysage de notre territoire. L'Audomarois est connu, comme en témoigne son surnom de château d'eau de la région, et reconnu pour sa ressource en eau, comme en atteste la labellisation par l'UNESCO en 2013 comme Réserve de Biosphère. Enjeu environnemental, économique et social, l'eau représente également un enjeu mondial appelant des réponses locales et des coopérations internationales.

En réponse à ce double défi autour de la ressource en eau, localement et internationalement, l'Agence a proposé en février 2016 à la Communauté d'Agglomération de mettre en place un Fonds Eau. Les objectifs de celui-ci sont de mener des actions d'éducation à la citoyenneté et à l'environnement notamment auprès des jeunes et de contribuer à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde .

Plus qu'un devoir de responsabilité, travailler autour de la ressource en eau constitue une formidable opportunité de créer les conditions du vivre ensemble à différentes échelles en contribuant à la réduction des inégalités, en développant les échanges interculturels, en nouant des partenariats entre associations, établissements scolaires, centres sociaux à travers le monde ...

Dès sa mise en place, ce dispositif a rencontré un vif succès à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, le 22 mars, où plus de 600 personnes ont été sensibilisées à l'importance de la préservation de la ressource, aux inégalités d'accès à l'eau, au fonctionnement du petit cycle de l'eau... Sur ce dernier point, une maquette ludique et pédagogique a d'ailleurs été conçue et continue de circuler dans les écoles de l'Audomarois. Un quizz interactif a également été proposé à plus de 100 personnes à la Maison du Marais. L'Agence est intervenue à plusieurs reprises en 2016 dans des établissements scolaires en ayant fait la demande pour des animations autour des problématiques liées à l'eau.

Le Fonds Eau a également permis d'accompagner un projet mis en place par l'Agence en lien avec les trois centres socioculturels de l'agglomération et la ville de Tiznit au Maroc. 19 jeunes habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont ainsi partis durant 15 jours au Maroc pour un séjour interculturel autour du thème du développement durable. Les bénéfices de la mobilité ont été individuels en terme de développement personnel des jeunes (autonomie, confiance en soi) mais également collectifs grâce aux échanges entre français et marocains, permettant une meilleure connaissance et compréhension de l'autre, favorisant ainsi le respect, la tolérance et donc le vivre ensemble.

Déplacement des étudiants du BTS Métier de l'eau au Burkina Faso - Jeunes au Kirghizistan - Déplacement au Bengladesh

Dispositif également de solidarité internationale, le Fonds Eau a soutenu des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement dans plusieurs pays, améliorant incontestablement les conditions de vie de milliers d'habitants. Par exemple, au Bangladesh, 440 personnes ont désormais accès à une eau potable grâce à un système de récupération de l'eau de pluie ; au Burkina Faso, 1 300 personnes ont vu leur quotidien changer avec la construction de forages à proximité de chez eux, évitant aux femmes et enfants de passer plusieurs heures par jour à collecter de l'eau. Chaque projet donne lieu à une action pédagogique de sensibilisation à travers différents formats proposés par l'Agence ou ses partenaires (exposition, vidéo, webdocumentaire, ...).

Enfin, le budget du Fonds eau, d'un euro par habitant de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, permet d'avoir un effet levier pour accéder aux financements d'autres bailleurs. Le travail partenarial est au cœur de l'action internationale. Dans le cadre du Fonds eau, l'Agence a travaillé avec plus de 30 partenaires français et étrangers en 2016.

La coopération internationale en 2016 a été particulièrement riche dans l'Audomarois. Les projets présentés ci-dessus illustrent la diversité et la transversalité de l'action internationale dans les politiques publiques (culture, jeunesse, environnement, formation, mobilité ...). D'autres projets démarrés par l'Agence en 2016 et se poursuivant au-delà pourraient être mentionnés comme celui sur l'employabilité des jeunes au Québec ou le projet C'Eaulibri entre les étudiants du BTS Métiers de l'Eau du lycée Blaise Pascal et des jeunes ingénieurs au Burkina Faso.

MOBILITÉS: CO-CONSTRUIRE LA NOUVELLE STRATÉGIE

Depuis l'approbation du SCOT en 2008, les collectivités du Pays de Saint-Omer se sont engagées dans le développement des alternatives au « tout automobile ». Ainsi, depuis 2012, l'Agglomération de Saint-Omer a étoffé son système de transports urbains avec aujourd'hui 9 communes desservies et des fréquences plus importantes se traduisant par une augmentation de la fréquentation du réseau. Les améliorations en matière de transports en commun se sont également accompagnées de nouveaux aménagements visant à encourager une utilisation plus raisonnée de la voiture individuelle sur le Pays de Saint-Omer. Six aires de covoiturage ont alors été réalisées ces dernières années par les intercommunalités et le Département, l'aire de la Porte Multimodale de l'Aa à Arques ayant été inaugurée en mai dernier. Les collectivités du Pays de Saint-Omer soutiennent aussi dans cet objectif le développement du véhicule électrique et, à ce titre, l'année 2016 fut marquée par l'installation d'une vingtaine de bornes de recharge dont le nombre devrait encore doubler d'ici la fin du premier semestre 2016.

Face à ces améliorations mises en avant au moment de l'évaluation du SCOT en 2014, les élus ont décidé en 2015 de lancer une concertation avec les habitants visant à contribuer au renouvellement de la stratégie de mobilité par le biais de l'Instance Régionale du Débat Public promue par le Conseil Régional. Par ailleurs, l'année 2016 fut l'occasion pour les collectivités de réinterroger les différentes stratégies de mobilité à travers l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux et les réformes territoriales, auxquelles le Débat Public a pu apporter un éclairage.

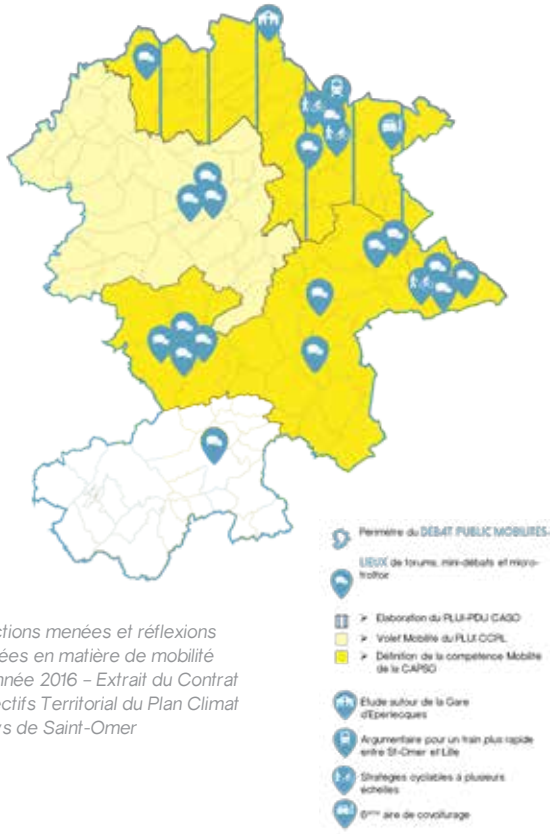

Les actions menées et réflexions engagées en matière de mobilité sur l'année 2016 – Extrait du Contrat d'Objectifs Territorial du Plan Climat du Pays de Saint-Omer

ANIMER LES RÉFLEXIONS

De novembre 2015 à mars 2016, l'Agence a accompagnée de Rouge Vif Territoires, a ainsi sollicité acteurs locaux et citoyens pour proposer leurs idées afin de faire évoluer leurs déplacements au quotidien. Les dispositifs participatifs déployés relevèrent principalement d'une enquête sur leurs sentiments vis-à-vis des pratiques actuelles, de micro-trottoir sur leur définition des mobilités, de forums et de mini-débats sur l'échange d'expériences vécues ou envisagées pour amener à la formulation de propositions d'améliorations. Les objectifs étaient ainsi, d'une part, de décrypter les pratiques de déplacement en identifiant besoins et contraintes qui président aux choix de déplacement, et d'autre part, d'identifier les leviers les plus adaptés au changement.

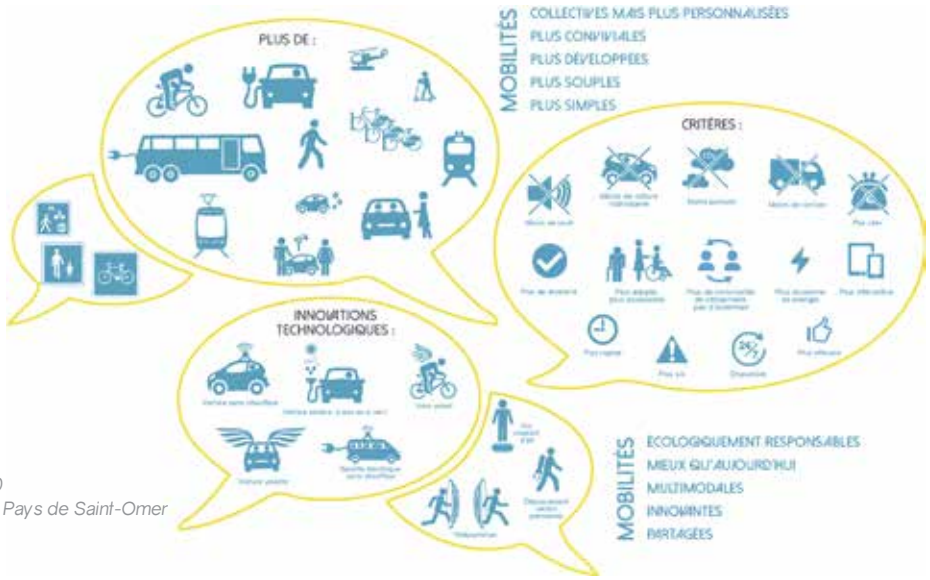

Les Mobilités en 2030
selon les habitants du Pays de Saint-Omer

CHANGER DE COMPORTEMENT

Si plusieurs entrées dans le débat ont été proposées aux habitants, l'approche par les principaux motifs de déplacement tels que travail, école, loisir et accès aux commerces et services a été privilégiée par ces derniers. Dans une moindre mesure, l'approche temporelle a été abordée sous l'angle des âges pour évoquer notamment les difficultés rencontrées par les personnes âgées. Même si l'utilisation de la voiture individuelle est prépondérante sur le territoire, la plupart des participants ont déjà utilisé des modes complémentaires ou alternatifs à son usage et souhaitent développer ces pratiques dans leur quotidien. Aussi, dans les conditions favorables au changement, les termes de sécurité, confort, liberté de déplacement, et économies financières sont sans surprise revenus régulièrement, mais les notions de respect de l'environnement, de convivialité ou de solidarité ainsi que la santé ont elles aussi été très présentes dans le débat. Les freins évoqués relèvent quant à eux de la faiblesse de l'offre en transports en commun, du temps de trajet souvent plus important par les modes alternatifs, d'un déficit en aménagements sécurisés pour la pratique cycliste et piétonne, d'une méconnaissance des solutions existantes, et d'un manque de sensibilisation et d'accompagnement au changement.

OUVRIR LA FABRIQUE DES PROPOSITIONS

Avec plus de 600 participants, ce sont près de 140 propositions qui ont été formulées relevant à 45% d'une amélioration de la qualité de l'offre et des services associés tels que tarification et intermodalité, à 34% du développement des aménagements physiques visant le confort et la sécurité, et à 21% d'incitation au changement de comportement par de l'information et de la pédagogie. Lors des forums citoyens, le covoiturage est plébiscité pour se rendre à des activités ou des évènements (cinéma, concert, festival, activités sportives, etc.) et les modes actifs sont sollicités pour les activités de proximité. Les augmentations d'usage des transports en commun ont davantage été envisagées pour effectuer des achats et accéder à ses loisirs. Certaines solutions formulées portent également sur la réduction des déplacements au travers d'une offre de services de proximité, via des permanences, l'itinérance ou l'apport à domicile de services, ainsi que le développement des outils numériques. Si les nouveaux usages de la voiture, en dehors du covoiturage, ont été peu évoqués dans les démarches collectives, le véhicule électrique est très présent dans l'imaginaire de la Mobilité en 2030, ainsi que le désir de véhicules innovants, autonomes, propres et volants, sans oublier la téléportation.

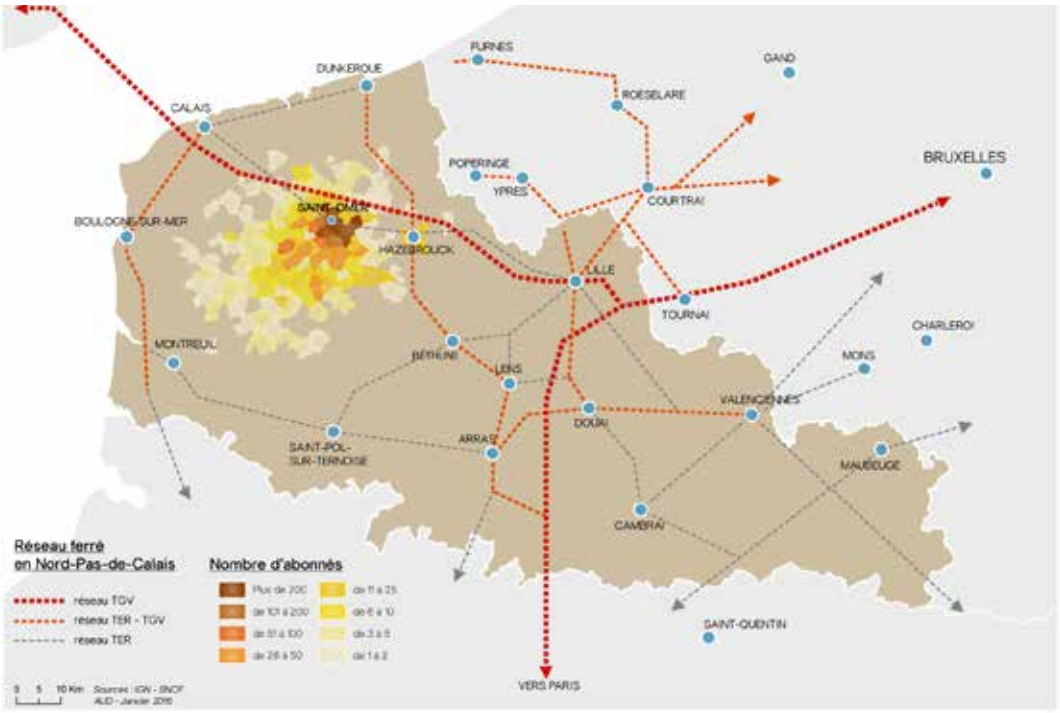

Aire d'influence de Saint-Omer

SOUTENIR LA DYNAMIQUE FERROVIAIRE

Le Débat Public a permis de recueillir l'avis des participants sur tous les aspects de la mobilité, et le train fut présent dans ces retours, dont voici quelques exemples :

> *« Il y a un problème d'horaire pour le train, 50 minutes c'est trop long, ce serait mieux de pouvoir aller à Lille en 20 minutes »*

> *« S'il y avait des trains plus tard le soir, je pourrai le prendre. Pour rentrer de Lille après 20h30, c'est obligé d'aller en voiture, alors que j'aime beaucoup le train »*

De même, lorsqu'il leur est demandé d'imaginer les mobilités en 2030, les habitants évoquent le train comme un réseau de transports en commun plus développé, plus rapide et moins cher. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle grille horaire du TER en 2017, l'Agence a mené une analyse sur les enjeux de renforcement du service ferroviaire sur l'Audomarois centré sur la Gare de Saint-Omer.

Les études réalisées ont démontré une aire d'attractivité de la gare de Saint-Omer largement étendue sur une cinquantaine de kilomètres vers le sud / sud-ouest et un bassin de population de plus de 130 000 habitants compte tenu de la configuration du réseau régional. La poursuite du développement de l'offre de services et de la desserte de la gare de Saint-Omer constitue donc un enjeu majeur pour l'ensemble du Pays. Cet objectif a notamment été rappelé dans les différents documents stratégiques élaborés ces dernières années sur le territoire et a fait l'objet d'importants efforts des collectivités pour améliorer son accessibilité. En conséquence, le développement du Pôle éco-numérique et de services de la gare de Saint-Omer a été identifié comme projet prioritaire par l'ensemble des acteurs locaux au titre du Contrat de Plan Etat-Région.

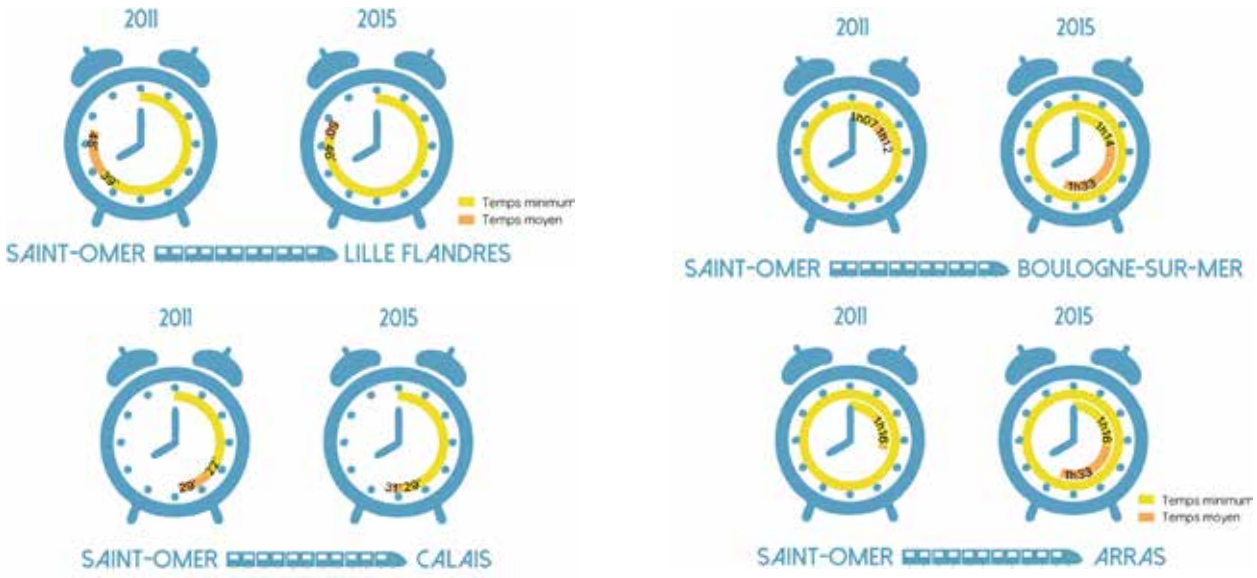

Evolution du temps de parcours de Saint-Omer à Lille, Calais, Boulogne-sur-Mer ou Arras entre 2011 et 2015

Si le cadencement de 2011 a permis un nombre de liaisons plus importantes entre l'audomarois et la métropole lilloise, première destination des usagers du train qui joue également un rôle déterminant pour les liaisons du territoire avec Paris, il s'est en revanche traduit par une augmentation significative du temps de parcours. Les trajets se sont en effet allongés de près d'une dizaine de minutes, différence de temps qui s'applique aussi dans le cas de Calais. Mais les augmentations de trajet les plus conséquentes se retrouvent sur les dessertes de Boulogne-sur-Mer et d'Arras du fait de la suppression des lignes directes depuis Saint-Omer, ajoutant un temps de correspondance d'environ 15 minutes. Dans le même temps, la gare de Saint-Omer a subi une baisse de sa fréquentation alors que la tendance est à la hausse au niveau régional et que les flux du territoire vers l'extérieur continuent d'augmenter. L'analyse a par ailleurs démontré que les agglomérations voisines disposent aujourd'hui d'un niveau de desserte leur permettant une accessibilité plus rapide à la métropole lilloise. Cet allongement des trajets s'avère donc pénalisant pour de nombreux usagers comme cela a pu être rappelé par des habitants lors du Débat Public.

Compte tenu de ces éléments, des attentes des habitants exprimés lors du Débat Public Mobilités, des projets d'aménagement en cours et considérant le rôle déterminant de l'offre TGV de la métropole pour les liaisons entre l'Audomarois et Paris, le territoire a transmis l'étude réalisée afin de solliciter la poursuite de l'amélioration de l'offre de service. Trois enjeux prioritaires ont été identifiés :

1. Le développement de liaisons rapides (30 minutes) entre Saint-Omer et Lille, via des trains directs supplémentaires aux heures de pointes du matin et du soir,
2. L'augmentation de l'amplitude horaire du soir, en étudiant la possibilité d'un départ de Lille vers 23h afin de répondre aux usages liés aux loisirs exprimés dans le Débat Public,
3. La mise en place d'une tarification incitative pour les usagers non abonnés.

Affiche SO PARK & SHOP - Totem de jalonnement dynamique - Plan de stationnement payant

(RE) PENSER LE STATIONNEMENT

En traitant de l'accès à la gare de Saint-Omer, certains habitants ont abordé la question du stationnement. Ce sujet est d'ailleurs apparu dans les ateliers de priorisation des propositions des audomarois lors du forum de croisement de Thérouanne, sur les aspects de stationnement gênant et de tarification.

Dès 2015, l'Agence a été missionnée par la ville de Saint-Omer pour l'accompagner dans les réflexions sur le stationnement dans la ville centre. Ainsi, à la suite de l'inventaire des places de stationnement sur les espaces publics mené en 2015, la ville et l'Agence ont souhaité en 2016 être accompagnées du bureau d'études KISIO Analysis pour compléter ce diagnostic et définir une nouvelle politique de stationnement. Afin d'enrichir la connaissance sur les pratiques au sein de la ville pour construire des solutions adaptées aux besoins rencontrés, trois démarches parallèles ont été menées :

> une enquête de rotation dans le centre historique a été réalisée à la fin du mois de janvier pour déterminer le taux d'occupation des places publiques ;

> un questionnaire destiné aux personnes venant travailler sur Saint-Omer a été envoyé aux employeurs de plus de 10 salariés sur la période de mars et a recueilli près de 360 réponses de la part de 40 entreprises, 9 établissements scolaires et 22 établissements publics et administrations ;

> deux ateliers de concertation furent organisés pour échanger avec les commerçants sur les besoins des visiteurs et avec les habitants sur les besoins des résidents.

A la suite de ces différents dispositifs, les membres du Comité de Pilotage ont co-construit un plan d'actions en trois volets. Le premier relève de la question de l'offre, à la fois publique et privée, en cherchant à stabiliser l'existant tenant compte des projets actés, tout en poursuivant les efforts pour un meilleur partage de la voirie en faveur du stationnement vélo et les démarches engagées auprès des bailleurs sociaux et privés pour une mutualisation du stationnement. Le volet sur la gestion vise quant à lui à adapter la réglementation pour définir une nouvelle politique tarifaire en anticipant les impacts de la décentralisation du stationnement, tout en trouvant un équilibre avec les besoins de commerçants et des résidents. Un dernier volet relève des questions de jalonnement et de communication indispensables à la bonne appropriation par les usagers des objectifs attendus par la municipalité.

Inauguration par le Département de la voie verte entre Aire-sur-la-Lys et Lambres-Lez-Aire – 19 Septembre 2016

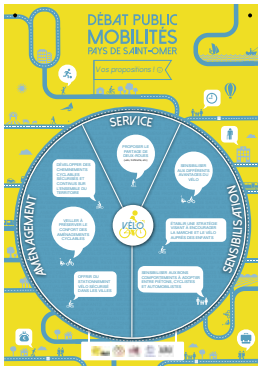

Restitution des réflexions d'un des groupes d'élus lors des ateliers Nouvelle Intercommunalité sur la mobilité

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU VÉLO

Les trois premières priorités émises par les habitants lors du Débat Public démontrent de l'attente vis-à-vis du vélo et de la marche à pied, à travers la question de l'éducation des enfants aux modes propres, à la sensibilisation des bons comportements entre automobilistes et cyclistes, et la préférence de la marche à pied dans les centres-villes. L'enjeu du développement des pistes cyclables, particulièrement en milieu rural, apparaît également dans les 10 premières priorités. Les formulations de propositions des habitants illustrent parfaitement la nécessité de développer une stratégie selon trois axes : les aménagements cyclables, la sensibilisation à la pratique et le développement de services, avec une attente forte sur les deux premiers volets.

Ces questions d'aménagement et de service sont également apparues dans les ateliers de travail sur la mobilité avec les élus au moment de la définition des compétences de la nouvelle intercommunalité pour la création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. A titre d'exemple, des élus ont mis en avant la nécessité d'articuler le vélo avec le transport en commun dans les secteurs plus ruraux, soit par la mise à disposition de vélos électriques permettant de se rendre aux arrêts de bus, soit par l'aménagement de pistes cyclables sécurisées sur de grands itinéraires complémentaires à la desserte en transport en commun.

Ces premières réflexions menées à l'échelle de la CAPSO s'inscrivent donc dans la poursuite de stratégies émergentes à différentes échelles de cette nouvelle intercommunalité. En effet, dans le cadre notamment de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains mené conjointement avec le PLU Intercommunal, la CASO avait instauré en mai 2016 un Comité Vélo associant dans un premier temps les services de l'agglomération, de l'Agence d'Urbanisme et de l'Association du Droit au Vélo (ADAV) afin d'établir un plan d'actions global visant à valoriser et dynamiser la pratique du deux-roues sur le territoire selon les trois axes évoqués précédemment. A la suite de cette instance intercommunale, et à l'initiative de l'antenne locale de l'ADAV, un Comité Vélo communal a également été mis en place avec la municipalité de Saint-Omer pour étudier différentes propositions d'aménagement faites par les adhérents. Ces échanges ont mené à la matérialisation de plusieurs doubles-sens cyclables dans le centre historique ainsi qu'à l'expérimentation, avec le Département et le CEREMA, d'une chaussée à voie centrale banalisée (dite « chaucidou ») sur le Boulevard de Strasbourg, soit une expérimentation nationale s'agissant d'une voirie urbaine de plus de 10 000 véhicules / jour. Sur le territoire d'Aire-sur-la-Lys, que l'Agence avait accompagné notamment en 2015 à travers l'élaboration d'une démarche d'éco-mobilité scolaire, la stratégie municipale en faveur du vélo s'est également concrétisée en 2016 par la réalisation d'aménagements avec, par exemple, l'inauguration de la voie verte entre Aire-sur-la-Lys et Lambres-lez-Aire le long de la RD943 en septembre dernier lors de la Semaine Européenne de la Mobilité.

LE BILAN DU CONSEIL EN ARCHITECTURE SUR LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES :

226
ENTRETIENS
EN CONSEIL ARCHITECTURAL
SUR SAINT-OMER

37
DEMI-JOURNÉES
À SAINT-OMER

49
AVIS
EN CONSEIL ARCHITECTURAL
SUR AIRE-SUR-LA-LYS

9
DEMI-JOURNÉES
À AIRE-SUR-LA-LYS

AVANT
RÉNOVATION FAÇADE
RUE GAMBETTA

APRÈS
RÉNOVATION FAÇADE
RUE GAMBETTA

AVANT
RÉNOVATION FAÇADE
RUE DE L'ÉCUSSERIE

APRÈS
RÉNOVATION FAÇADE
RUE DE L'ÉCUSSERIE

AVANT
RÉNOVATION FAÇADE
ENCLOS NOTRE-DAME

APRÈS
RÉNOVATION FAÇADE
ENCLOS NOTRE-DAME

AVANT
RÉNOVATION FAÇADE
RUE CAVENTOU

APRÈS
RÉNOVATION FAÇADE
RUE CAVENTOU

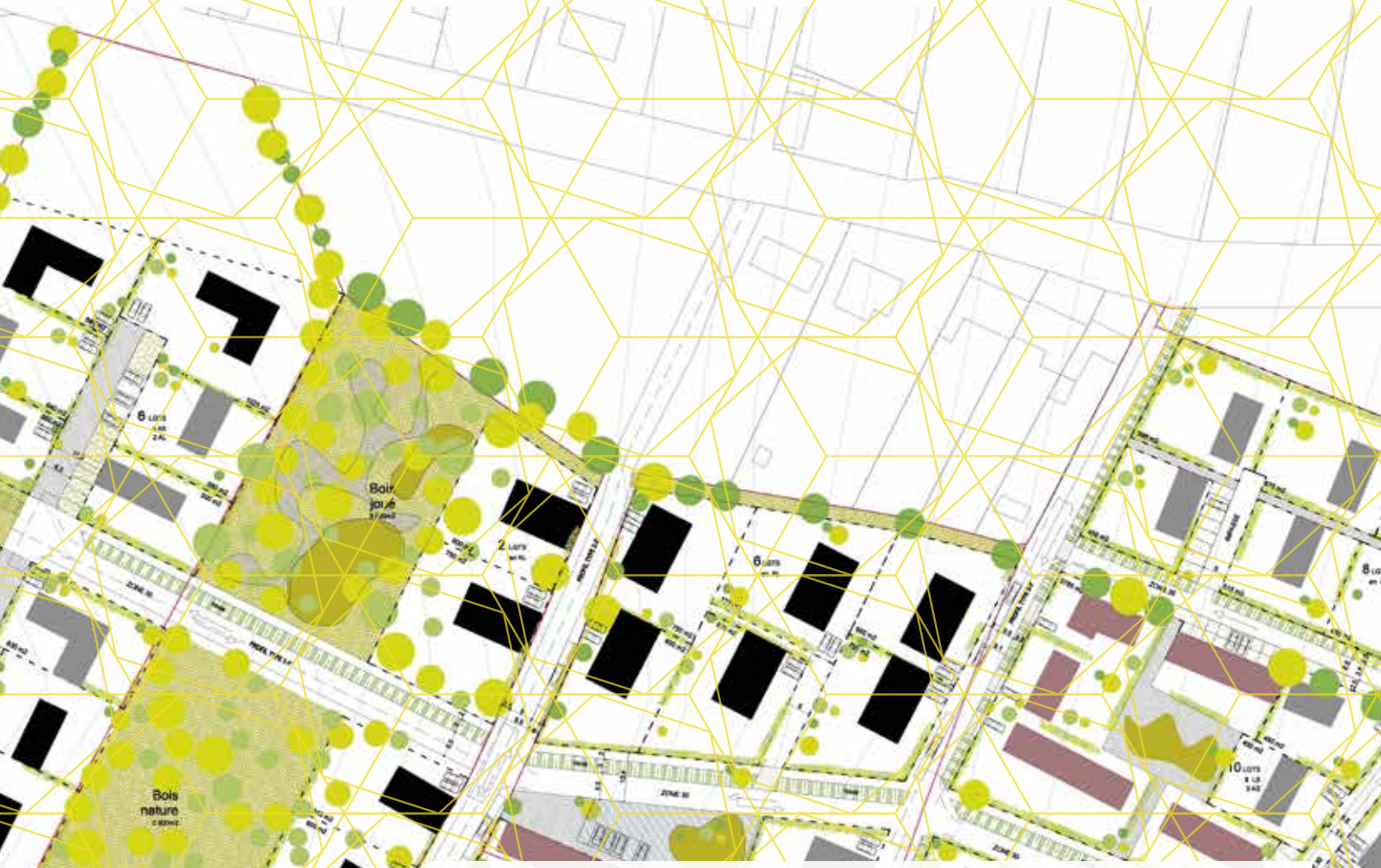

AXE 5

CONSEIL ET EXPERTISE AUPRÈS DES PARTENAIRES

L'Agence assure auprès de l'ensemble de ses partenaires des missions permanentes de conseil et d'expertise. Celles de l'architecte conseil sur les centres anciens protégés ou encore de l'équipe Pays d'art et d'histoire sur son périmètre ont été mobilisées dans la constitution de projets.

> DISPOSITIFS DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE p. 62

> CONSEIL : ÉTUDIER ET ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS p. 66

DISPOSITIFS DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Atelier nouvelle intercommunalité

Qu'il s'agisse d'élus ou d'habitants, à l'échelle du Pays de Saint-Omer ou d'un quartier, avec des adultes ou des enfants, l'Agence a, depuis 2011, développé une expertise afin de partager et mettre en œuvre une culture de la coconstruction. Pour que l'exercice de la démocratie soit renouvelé, pertinent et transparent, plusieurs règles sont à observer.

DEFINIR L'OBJECTIF ET LES RÈGLES DE LA CONCERTATION

Il est indispensable de rappeler systématiquement en amont et pendant la réunion l'objet de la concertation. Cela permet d'éviter les prises de paroles hors-sujet et de ne pas décevoir ou frustrer le participant sur le degré de concertation demandé. L'objet peut porter sur l'opportunité de faire ou non quelque chose, ou sur la manière de la faire. En résumé nous demandons « quoi-pourquoi ? » ou « comment, qui et où » ? Pour qu'une concertation se déroule dans de bonnes conditions, chacun doit savoir le rôle qui lui est attribué. 5 rôles ont ainsi été identifiés :

FONCTION	RÔLE
L'ANIMATEUR(ICE)	> Son rôle est d'être le maître du temps, d'assurer l'expression de tous, dans le respect de chacun(e).
LE/LA SCRIBE	> Il a pour rôle de prendre des notes sur l'ensemble des échanges. Pour lui, il s'agira d'être structuré afin de retranscrire les éléments qui font l'unanimité et ceux qui font débat. > Pour cette seconde catégorie, il s'agit de prendre note de l'ensemble des arguments avancés pour aider l'animateur à reformuler et synthétiser les échanges sur une question.
L'EXPERT(E)	> Il/elle peut être mobilisé(e) à tout moment de la concertation pour apporter un éclairage technique et objectif sur des questions qui le nécessitent.
LE/LA PARTICIPANT(E)	> Il/elle vient en sa qualité d'élu(e), d'habitant(e). Il/elle s'exprime dans l'intérêt général. Il/elle doit poser des questions en lien avec le sujet de la réunion et doit argumenter ses propositions de manière synthétique.
LE/LA RAPPORTEUR(SE)	> Son rôle est de rapporter à l'ensemble de la salle ce qui a été produit par les participants. Il/ elle s'appuie sur le tableau de synthèse et des notes complémentaires. De préférence, il s'agit de quelqu'un qui est à l'aise à l'oral et qui a l'esprit de synthèse.

L'animateur est garant du fait que chacun doit rester dans son rôle. Il doit également avoir suffisamment de sensibilité pour faire la distribution de ceux-ci dans le cas où personne ne serait volontaire.

> PROXIMITÉ

L'enjeu de débattre en proximité est essentiel. Celle-ci permet de mailler l'ensemble du territoire afin d'être au contact de sa diversité géographique et humaine.

> RESPECT DES OPINIONS

Co-construire, c'est réunir des personnes qui ont un avis qui peut être très divergent. Aucun individu n'a un avis plus important que celui d'un autre. L'ensemble des opinions doit être exprimé à condition de l'argumenter et de l'exprimer de manière synthétique.

> ATTENTION AU TEMPS

Afin de maintenir la dynamique du groupe et l'expression de tous, l'équité du temps de parole est primordial. Les animateurs ont pour devoir de faire respecter ce temps, à la fois celui du débat (commencer et finir à l'heure) et la répartition du temps d'expression entre les participants.

> FAIRE FACE À L'INCONNUE MAJEURE D'UN DÉBAT : LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

Dans tous dispositifs de concertation, il est souvent délicat de connaître en amont le nombre de personnes qui seront réellement présentes le jour J, même si l'on demande aux participants de s'inscrire.

Dès lors, il convient de prévoir plusieurs scénarios d'animation pour s'adapter à l'effectif. Chaque scénario doit garantir l'expression de tous dans de bonnes conditions et suffisamment de confort pour l'animateur pour qu'il puisse entendre, reformuler, synthétiser et être garant du temps.

- De 2 à 12 participants
- De 13 à 30 participants
- Plus de 30 participants

LES ÉTAPES	LES OBJECTIFS
MOT D'INTRO	> Rappel de l'objectif du débat, du rôle de chacun et des règles d'or à respecter.
TOUR DE TABLE	> Chacun se présente (fonction et motivation), cela permet de récolter la motivation des participants.
LANCEMENT DU DÉBAT	> Encourager et mettre en confiance les participants pour que la dynamique de groupe et d'échanges s'enclenche.
TABLEAU DE SCRIBE	> Cet outil facilite la prise de note pour la restitution des échanges.
5 DERNIÈRES MINUTES	> Pour s'assurer que chacun se soit pleinement exprimé.
ET APRÈS	L'animateur reprend la parole pour : > Indiquer ce que vont devenir les propositions, > Informer des prochaines échéances, > Remercier chaleureusement l'ensemble des participants.
KIT D'ANIMATION	> Il est constitué d'un guide d'animation et de l'ensemble du matériel nécessaire à la concertation. Post-it, stylos, scotch, feutres, gommettes, nuages de mots, chiffres clés... Son contenu est adapté à chaque dispositif participatif pour correspondre à l'objectif du débat et au profil des participants.

Journée Mondiale de l'Eau - Réflexe Citoyen en développement

CONCERTER AUX DIFFÉRENTES ÉCHELLES

Bien que la philosophie et les valeurs défendues par l'ingénieur de coconstruction sont communes pour tous les publics visés par nos dispositifs de concertation. Il est essentiel d'avoir en mémoire que chaque concertation est différente permettant de s'adapter aux sujets, à l'échelle, aux spécificités du public visé. Dès lors, la méthodologie est à adapter selon le dispostif choisi.

L'année 2016 a permis d'exprimer cette ingénierie dans toute sa diversité.

> A GRANDE ÉCHELLE, LES ÉLUS COMME LES HABITANTS CO-CONSTRUISENT L'AVENIR

En 2013, l'Agence a organisé un débat public à l'échelle du Pays de Saint-Omer permettant de recueillir les propositions de 450 habitants sur les usages et services numériques. 75% des propositions jugées prioritaires par les habitants ont été intégrées à la stratégie numérique.

En 2016, l'Agence a renouvelé cet exercice sur le sujet de la mobilité. Grâce à ces deux débats publics, l'Agence a acquis une expérience de débat à grande échelle. Les enseignements de ceux-ci-ont permis de développer la méthodologie d'animation nécessaire à la coconstruction de communes nouvelles ou encore de la nouvelle intercommunalité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Atelier de concertation avec les habitants du conseil citoyen de Saint-Omer - Projet Gare

> A L'ÉCHELLE DES QUARTIERS, LES HABITANTS, ENTRE PASSÉ, PRÉSENT ET FUTUR

Les conseils citoyens sont des instances de démocratie participative indépendantes à l'échelle des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En 2015, l'Agence à accompagné un groupe d'habitants d'Aire-sur-la-Lys, à co-construire le contrat de ville de leur commune, et à se structurer pour devenir un conseil citoyen.

En 2016, l'Agence a de nouveau rencontré à plusieurs reprises ce groupe d'habitants pour accompagner ses membres dans l'élaboration des dossiers de demande de subventions, mais aussi pour écouter l'expérience participative de chacun d'entre eux. Leur apporter un regard extérieur leur permet de réamorcer la dynamique individuelle et collective.

Un premier travail a été initié en 2016 avec le conseil citoyen de Saint-Omer, s'agissant de la co-construction du schéma directeur « Saint-Omer au fil de l'eau ».

Plusieurs dispositifs participatifs ont ainsi été mise en place pour que les citoyens puissent :

> réaliser leur propre diagnostic,

> confronter leur diagnostic avec celui des techniciens de l'AUD,

> travailler sur 3 scénarios,

> approfondir un scénario.

CONSEIL : ÉTUDIER ET ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS

Projet Ecole - Eperlecques

L'Agence est à la disposition des collectivités territoriales pour les accompagner dans la définition de leurs projets d'aménagement et de construction.

Ce conseil permet aux élus locaux d'assurer dans de bonnes conditions leur rôle de maître d'ouvrage public, que ce soit dans l'approche de faisabilité des opérations de construction et d'aménagement, dans la définition de leurs besoins et de leurs attentes ou encore dans l'aide au recours à une maîtrise d'œuvre compétente pour la concrétisation de leurs projets.

L'Agence accompagne ainsi les communes et les intercommunalités dans le cadre d'approches sensibles liées aux grands enjeux d'aménagement et de développement de leurs territoires, dans le respect du patrimoine et de l'environnement. Elle assure au quotidien ce rôle essentiel de conseiller territorial en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture. L'Agence conforte chaque année sa mission de conseil de proximité auprès des communes afin de répondre aux préoccupations des élus locaux dans leurs rôles de décideur et de maître d'ouvrage public. Elle facilite une approche cohérente entre la demande de conseil au plan communal et l'accompagnement de réflexions stratégiques au niveau intercommunal.

ACCOMPAGNER L'ELABORATION DE PROJETS

En 2016, l'Agence a accompagné la commune d'Hallines, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et l'Etablissement Public Foncier régional, afin d'aménager le site des ruines du Château Dambricourt. L'intervention de l'Agence a porté sur la formalisationd'un diagnostic, d'un état des lieux, du repérage des enjeux et de l'aménagement d'un site de 5.6 ha, situé au cœur du centre-bourg d'Hallines. Plusieurs visites du site et des réunions d'échanges avec les partenaires ont été organisées. La localisation du site à proximité de la Maison du Papier, située sur la commune d'Esquerdes, aux bords de la Vallée de l'Aa et au Nord du chemin de fer touristique de la Vallée de l'Aa en fait un atout majeur. La commune a décidé de revitaliser cette friche pour y réaliser un parc urbain, premier élément d'une stratégie d'aménagement. L'objectif est d'aménager le site afin de le mettre en valeur, de proposer aux habitants de la commune et de toute la région un parc urbain et ainsi offrir à tous un support pour des activités de découverte de la nature en ville, de la biodiversité, de l'eau et du patrimoine.

L'Agence a également assuré la faisabilité, l'aide à la définition d'un programme et le recours à la maîtrise d'œuvre d'une opération de construction (mairie, école, équipement de la petite enfance, équipement culturel…).

En 2016, l'Agence a par ailleurs accompagné la commune d'Aire-sur-la-Lys, dans son projet d'aménagement du port de plaisance. Forte de plus de 13 000 habitants, elle souhaitait valoriser sa position stratégique sur le réseau fluvial de la Région Nord-Pas-de-Calais – Picardie en aménageant un site se trouvant à l'interface entre la Lys navigable et le Canal à Grand Gabarit Dunkerque Escaut. Son objectif est de pouvoir installer sur ce site un port de plaisance et accueillir aussi bien des plaisanciers navigants, des touristes visitant la région, que les habitants Airois et habitants du Pays de Saint-Omer.

Le programme envisagé est un équipement multi usage. Il assurerait la fonction de port de plaisance avec une quarantaine d'emplacements pour les bateaux, une zone de mise à l'eau, un port à sec, une capitainerie (gestion du port, informations sur la navigation) et un service d'entretien et de réparation des bateaux. Il serait également un vrai lieu d'accueil et de loisirs aménagé avec un parking, un centre d'activités (aire de jeux, activités de plein air et nautiques). On y retrouverait aussi de l'hébergement touristique (éco-loges, aire de camping-car, sanitaires). L'Agence a accompagné la définition du programme en 2015. La mission a été complétée en 2016 par l'écriture du cahier des charges permettant la sélection de la maîtrise d'œuvre. La commune d'Eperlecques regroupe sur son territoire 3 écoles publiques d'enseignement maternel et élémentaire, ainsi qu'une école privée. Les 3 établissements scolaires publics sont dispersés sur le territoire communal, ce qui occasionne des frais de transport scolaire importants. En effet les classes maternelles occupent l'école du centre, du CP au CE2 les enfants fréquentent l'école Bleue-Maison, tandis que les CM1 et CM2 occupent l'école Le Gandspette. Concernant la restauration scolaire, en moyenne quotidiennement 200 repas sont servis. A la rentrée 2018 sont prévus 310 enfants (110 maternels et 200 primaires). Dans ce cadre, la commune avait le souhait de rassembler les 3 écoles existantes en un seul lieu, qui accueillerait 12 classes, la réalisation d'une salle de motricité, l'aménagement des espaces extérieurs dont un espace de livraison, ainsi que la construction d'un espace de restauration scolaire, et la réalisation d'une salle informatique. L'Agence a apporté toute son expertise à la commune d'Eperlecques depuis 2014 dans le cadre de l'élaboration d'une étude de faisabilité jusqu'au lancement de la procédure de concours en vue de la réalisation d'un groupe scolaire sur son territoire. Après avoir réalisé des ateliers d'échanges réunissant élus, services professionnels de l'enseignement, l'Agence a réalisé un cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre et a permis d'éclairer et de conforter la prise de décision des partenaires quant au choix relatif à la future maîtrise d'œuvre du projet.

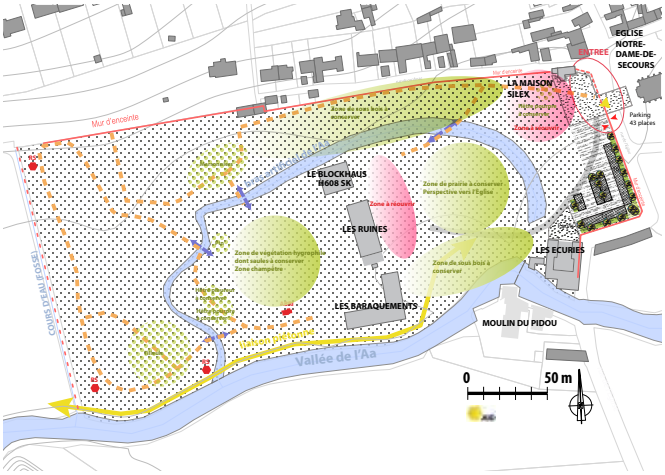

Schéma d'aménagement Hallines

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

L'Agence contribue ainsi à accompagner les collectivités dans l'accomplissement de leurs obligations de maîtrise d'ouvrage publique vis-à-vis de la maîtrise d'œuvre privée contenues dans le titre I de la loi MOP du 12 juillet 2015, à savoir :

- étudier la faisabilité et l'opportunité de l'opération envisagée,
- en déterminer la localisation,
- en définir le programme,
- en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle,
- en assurer le financement,
- en choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé,
- suivre, auprès des élus, les maîtrises d'œuvre choisies, jusqu'à la parfaite réalisation de l'ouvrage.

La Compo - Ateliers de concertation avec les habitants

ANIMER LES RÉFLEXIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

L'Agence s'engage également dans la mise en place de réflexions globales et cohérentes d'aménagement et de développement à l'échelle communale et intercommunale. Elle a ainsi accompagné et piloté la mission de maîtrise d'œuvre depuis 2014, en partenariat avec le Conseil Régional Hauts-de-France et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), pour le compte de la commune d'Arques, afin de conduire un plan de rénovation urbaine du cœur de bourg en pleine mutation, et de redonner plus de cohérence, de lisibilité, et d'attractivité au territoire. Les habitants ont ainsi été sollicités dès le démarrage de la démarche à l'écriture de leur futur quartier, notamment au travers d'ateliers d'échanges participatifs. Ce secteur prend place au cœur de la commune sur l'emprise des anciennes usines de la Cristallerie d'Arc et des établissements Edard. Il occupe à cet égard une position stratégique, à la fois spatiale et symbolique. Un plan guide a été engagé, avec l'expertise de l'Agence, sur ce site d'environ 8 hectares situé le long du système de canaux qui irrigue l'agglomération. Ce secteur agira comme une vitrine du patrimoine industriel d'Arques et permet ainsi d'articuler les projets des principaux acteurs de ce secteur à forte valeur patrimoniale dont le projet de restauration de l'Ascenseur à bateaux des Fontinettes.

Situé en effet sur la rive opposée du secteur de renouvellement urbain, la ville d'Arques s'apprête à redonner tout son éclat à l'ascenseur des Fontinettes, permettant de rétablir une visite touristique dense et fascinante, malgré le caractère statique de l'ouvrage.

L'Agence a ainsi été en appui et a activement participé aux côtés de la maîtrise d'œuvre pour concevoir le circuit de visite en tirant partie de l'ouvrage lui-même, du contenu de l'exposition actuelle, du fond d'archives à disposition de la ville, ainsi que du fond documentaire sur les ouvrages de franchissement des grandes chutes dans le monde entier. Enfin, concernant ce secteur de renouvellement urbain en plein cœur de bourg de la commune d'Arques, l'année 2016 a permis de poursuivre la démarche d'accompagnement de projets et notamment le lancement d'une procédure adaptée pour sélectionner une maîtrise d'œuvre en vue de réhabilitation de la Composition, élément central structurant de ce secteur. Le maintien du portique répond à un souci de préserver l'identité industrielle du site ; témoin de l'activité passée, sa mise en valeur en tant qu'élément monumental constitue un signal à l'échelle de la ville, et contribue à la mise en scène d'un des accès aux quais et des bâtiments qui le bordent. L'Agence a réalisé la programmation relative à la réhabilitation de la Composition en une halle de marché, couverte, ouverte, polyvalente, qui accueillera des stands, intégrant un stationnement pour les camions, pour les exposants ambulants ou une aire de stationnement dédiés aux exposants à proximité. De plus, l'espace modulable accueillera des manifestations festives : fête des verriers, concerts de jazz, expositions d'Arc, conférences, ainsi que spectacles, permettant des déployer une scène démontable sous la Composition, tournée vers le parvis.

Ateliers de concertation avec les habitants pour le quartier «St-Sépulcre - Quai du Commerce»

En 2016, l'Agence a été missionnée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer pour établir un plan guide de composition urbaine. Cette étude a pour périmètre le quartier « St Sépulcre/Quai du Commerce » retenu au contrat de Ville signé le 28 mai 2015 et les sites d'extension urbaine identifiés, (friches ferroviaires de la gare de Saint-Omer et friches industrielles du Malixoff), soit un secteur de 70 hectares. La Communauté d'Agglomération de Saint-Omer souhaite revaloriser l'attractivité du coeur urbain de l'agglomération audomaroise. Cet espace géographique, articulation entre le patrimoine naturel du Marais et le patrimoine urbain du centre-ville de Saint-Omer, occupe une place stratégique pour le renouvellement de l'agglomération. Dans ce contexte, l'Agence a associé les habitants du quartier via le Conseil Citoyen dès le début de l'étude. Les habitants ont pu, dès la phase de diagnostic, participer à l'état des lieux suivant différents thèmes (patrimoine-habitat-environnement-mobilité-activités-énergie) Ce diagnostic a été mis en parallèle avec celui des techniciens-experts de chaque domaine. Beaucoup de points concordants ont été relevés et les différences ont pu être discutées à travers différents ateliers. De ces constats trois scenarii ont été dégagés, reprenant chacun un élément fort du quartier : le canal / la gare / la vie de quartier. Un scénario final est en cours d'écriture, toujours en lien avec les habitants pour l'année 2017.

CONSEILLER LES HABITANTS

L'Agence conseille les particuliers dans le cadre du droit des sols sur les Secteurs Patrimoniaux Remarquables. L'architecte-conseil est un avant tout un professionnel chargé de dispenser des conseils gratuits à tous les particuliers, porteurs de projets de construction ou de réhabilitation sur deux territoires : la ville de Saint-Omer et la ville d'Aire-sur-la-Lys. Une partie de la ville d'Aire-sur-la-Lys est couverte par une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) et Saint-Omer par un PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur). Ces secteurs protégés ainsi que les périmètres autour des bâtiments classés et inscrits impliquent que toute demande de Permis de Construire ou Déclaration Préalable sont étudiée par les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

L'Agence fait le lien entre le particulier et les services l'Architecte des Bâtiments de France et les services instructeurs. Elle guide le pétitionnaire dans son projet afin de permettre sa réalisation tout en respectant le cadre patrimonial de ces secteurs.

De plus, à Saint-Omer, un Périmètre de Ravalement Obligatoire est mis en place sur le quartier Cathédrale/ Motte castrale / Chapelle des Jésuites depuis juillet 2015. Ainsi, les propriétaires ayant terminé leurs travaux en 2016 ont pu bénéficier de l'aide financière représentant 40% des coûts des travaux. Ce dispositif permet un changement esthétique important de ces rues où les habitants retrouvent un cadre de vie agréable. Il accompagne la réhabilitation par l'agglomération de la Chapelle des Jésuites située au cœur du périmètre. Sur l'année 2016, ce sont 226 conseils d'une demi-heure en 37 demi-journées qui se sont tenues au Guichet Unique d'Information sur l'Habitat à Saint-Omer. A Aire-sur-la-Lys, 29 entretiens et 49 fiches conseil sur 9 demi-journées ont été réalisés dans les locaux des Services techniques.

L'ANNÉE 2016 ...

ÉVÉNEMENTS

• *ORGANISATION / PARTICIPATION :*

- *Débat Public Mobilités sur le Pays de Saint-Omer - Novembre 2015 à Mars 2016*
- Journée Mondiale de l'Eau - Mars 2016
- Ateliers sur la thématique de l'éolien - Juin 2016
- Journée de l'Europe - Mai 2016
- Journées du numérique - Juin 2016
- Journées Euro-régionales des Sites Fortifiés 2016 : Troupes de reconstitution historique à St Omer - Avril 2016
- Fête des Moulins - Mai 2016
- Rendez-vous aux Jardins - Juin 2016
- Fête de l'Habitat Durable - Octobre 2016
- Journées Européennes du Patrimoine - Septembre 2016
- Soirée de lancement de l'application 14-18 - Octobre 2016
- Participation à la fête du PNR - Septembre 2016
- Journées Nationales de l'Archéologie 2016 - Juin 2016
- Célébration du 240ème anniversaire de la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis - Juillet 2016
- COTEO - Novembre 2016

• *ACCUEIL :*

- du premier «*John Carroll Summer Internship Program*» avec 12 étudiants de Georgetown - Juin 2016
- du Vice-Président Région Hauts-de-France Christophe COULON - Juin 2016
- du Vice-Président Région Hauts-de-France Guillaume DELBAR - Juin 2016
- du Vice-Président Région Hauts-de-France Gérald DARMANIN - Octobre 2016
- de la Vice-Présidente Région Hauts-de-France Valérie LETARD - Octobre 2016

• *DÉPLACEMENTS :*

- CANNES : MIPIM - Mars 2016
- BRUGES ET YPRES : Journée d'étude à WVI - Avril 2016
- PARIS : Club Planification FNAU - Mai 2016
- VERSAILLES : Conférence francophone d'ESRI - Octobre 2016
- BIARRITZ : Rencontres de la FNAU - Octobre 2016

EXPOSITIONS

- ECQUES : « L'histoire à ma Porte » - dans le cadre du PLU
- HALLINES : « Un patrimoine à découvrir »
- SAINT-OMER : « Les cloches de la Cathédrale »
- BLENDECQUES : « Les Châteaux de Blendecques »
- LONGUENESSE : « Le quartier du Fort Maillebois à la découverte de son histoire »
- THÉROUANNE : «D'hier à aujourd'hui» - dans le cadre des JEP
- SAINT-OMER : «Les relations franco-britanniques durant la 1ère guerre mondiale»
- «Charles Carroll, de Saint-Omer à la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis»
- «John Carroll, de Saint-Omer à la fondation de Georgetown University»

PUBLICATIONS

Observatoire, L'immobilier commercial dans l'Agglomération
Observatoire, Les dynamiques de l'emploi salarié privé
Observatoire, Recensement de la population
Observatoire, L'évolution de l'ocupation du sol
Rapport d'activités 2015 - Programme Partenarial d'Actvités 2017
Nouvelle Intercommunaité : Définition du projet de territoire
Saint-Omer : L'Espace à investir
Saison Culturelle Printemps
Saison Culturelle Été
Saison Culturelle Automne
Publication Journées Européennes du Patrimoine 2016
Focus, Palais de Justice
Focus, Musée Sandelin
Focus, Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
Focus, Le cadran solaire (ré-impression)
Les Explorateurs, Pays de Saint-Omer : Actions Educatives - Temps Scolaire et Périscolaire
Les Explorateurs, La Cathédrale
Les Explorateurs, Delettes
Livret-jeu, Les cloches de la Cathédrale
Livret-jeu, Thérouanne, d'hier à aujoud'hui
Livret-jeu, La chasse au trésor sur Saint-Omer

APPLICATIONS

Application numérique : Saint-Omer 14-18

AGENCE
D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

CENTRE ADMINISTRATIF SAINT-LOUIS
RUE SAINT SÉPULCRE - CS 90128 - 62503 SAINT-OMER CEDEX

TÉL : +33 (0)3. 21. 38. 01. 62
FAX : +33 (0)3. 21. 88. 47. 58
WWW.AUD-STOMER.FR

AGENCE
D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITÉS 2017

AXE 1

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION

L'Agence recueille, produit, exploite et analyse de la donnée géographique ou alphanumérique en veillant à garantir la fiabilité, la qualité et l'actualité pour offrir à ses partenaires les moyens de comprendre les évolutions qui touchent les territoires, afin d'être en mesure de mieux anticiper l'adaptation des politiques publiques.

Avec l'évolution des périmètres et des compétences des collectivités, l'année 2017 verra un renouvellement des observatoires dans une approche plus qualitative et avec de nouvelles entrées, notamment le champ social.

AXE 1

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION

SOUS-THÈME	INTITULÉ DE LA MISSION	PÉRIMÈTRE
POPULATION	Formalisation d'un observatoire socio-démographique	AUD
	Formalisation d'un observatoire de la petite enfance	CAPSO
	Réalisation d'une étude sur les attentes et les besoins des jeunes	CAPSO
EMPLOI / FORMATION	Formalisation d'un observatoire de l'emploi	AUD
	Formalisation d'un observatoire du tourisme	CAPSO / CCPL
HABITAT	Formalisation d'un observatoire de l'habitat	AUD
FONCIER	Formalisation d'un observatoire sur les dynamiques immobilières	AUD
	Actualisation de l'observatoire des locaux commerciaux vacants	CAPSO / CCPL
ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS PAYS DE SAINT-OMER ET FLANDRE INTÉRIEURE	Actualisation de l'Atlas des zones d'activités de Flandre Intérieure	Pays Coeur de Flandre
	Actualisation de l'Atlas des zones d'activités du Pays de Saint-Omer	CAPSO / CCPL
CONNAISSANCE DU PATRIMOINE	Formalisation d'une publication sur la connaissance du patrimoine	PAH
	Recherches dans le cadre des travaux d'aménagement et de restauration du patrimoine	
	Poursuite des recueils de mémoire dans le cadre des projets architecturaux et urbains	
MOBILITÉ	Formalisation d'un observatoire de la mobilité	CAPSO / CCPL
ÉNERGIE - CLIMAT	Formalisation d'un observatoire de l'énergie et du climat	AUD
ACQUISITION ET GESTION DE L'INFORMATION	Actualisation permanente de la photothèque de l'AUD (poursuite de la collecte, du traitement, de l'enrichissement et de la diffusion de la photothèque)	AUD
	Gestion d'un espace ressources au service des partenaires et collaborateurs (poursuite de la collecte, du traitement, de l'enrichissement et de la diffusion des ressources documentaires)	
	Actualisation permanente du catalogage des données SIG (Systèmes d'Information Géographique)	
	Gestion des données et du parc informatique de l'Agence	
	Gestion et actualisation du géoportail de l'Agence	
	Actualisation du portail «patrimoines» et valorisation des applications	

AXE 2

PROJETS TERRITORIAUX

Par son fonctionnement partenarial, l'Agence constitue un lieu de dialogue privilégié à différentes échelles pour la construction des projets territoriaux.

A l'échelle européenne, les expérimentations et retours d'expériences nourrissent dans un cercle vertueux les projets en cours. Dans le cadre du fonctionnement métropolitain et transfrontalier, il s'agit de favoriser l'émergence des grands projets de territoire.

L'année 2017 sera également l'occasion de mener une démarche prospective, d'une part sur les nouvelles formes d'économie notamment dans les secteurs du tourisme, du commerce et du numérique, d'autre part, sur le développement rural.

AXE 2

PROJETS TERRITORIAUX

SOUS-THÈME	INTITULÉ DE LA MISSION	PÉRIMÈTRE
PROJETS EUROPÉENS	Accompagnement dans la recherche de financements et dans l'élaboration des dépôts de dossiers FEDER	CAPSO / CCPL
	Animation et mise en oeuvre du programme d'actions FEDER numérique	CAPSO / CCPL
	Animation et mise en oeuvre du dispositif LEADER	Pays de Saint-Omer
	Animation et mise en oeuvre des démarches MAE du Pays de Saint-Omer en lien avec la Chambre d'Agriculture et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	Pays de Saint-Omer
PROJETS MÉTROPOLITAINS, D'AGGLOMÉRATION ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Accompagnement des collectivités dans la création du pôle métropolitain Audomarois	CAPSO / CCPL
	Animation des démarches métropolitaines	
	Elaboration du programme opérationnel de l'espace infra-régional	
	Assistance, conduite de projets et ingénierie financière des projets métropolitains, d'agglomération et d'aménagement du territoire : - Aménagement d'une base de plaisance à Aire-sur-la-Lys - Mise en oeuvre de la stratégie Sports de nature à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres - Mise en oeuvre de la stratégie ville cyclable à Aire-sur-la-Lys - Création du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer - Création de la cité verrière à Arques - Création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine à Saint-Omer et Thérouanne - Mise en oeuvre du programme d'actions coeur historique de Saint-Omer - Mise en oeuvre du programme d'actions au titre de la redynamisation du centre-bourg de Lumbres - Création des Maisons de Santé Pluri-professionnelles de Lumbres, Eperlecques et Thérouanne - Création d'un pôle éco-numérique et de services ou Pôle gares de Saint-Omer	
	Accompagnement des collectivités dans l'élaboration d'un tableau de bord de suivi d'ingénierie financière de projets	
	Elaboration et mise en oeuvre d'un programme partenarial d'études métropolitaines avec les Agences d'Urbanisme de Dunkerque, Boulogne et l'agence d'attractivité du Montreuillois	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Réalisation d'une étude d'opportunité pour l'implantation de nouvelles formes de commerces	CAPSO / CCPL
	Réalisation d'une étude d'opportunité pour l'implantation d'entreprises numériques	
	Mise en oeuvre de l'étude d'opportunité d'hébergements touristiques	
DEVELOPPEMENT RURAL	Accompagnement dans l'élaboration du livre blanc pour une ruralité innovante	CAPSO

AXE 3

PLANIFICATION ET PROGRAMMATION URBAINE

La planification est l'une des missions premières de l'Agence, SDRADDET, SDAASP, SCoT, PLU(i), PDU, PCAET, favorisant l'émergence de projets-cadres du territoire.

L'Agence apporte toute son expertise dans l'élaboration, le suivi et la mise en oeuvre de ces documents.

AXE 3

PLANIFICATION ET PROGRAMMATION URBAINE

SOUS-THÈME	INTITULÉ DE LA MISSION	PERIMETRE
DISPOSITIFS RÉGIONAUX	Suivi de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).	
	Production de notes d'enjeux au titre de l'élaboration du SRADDET en partenariat avec les Agences d'Urbanisme et de Développement des Hauts-de-France	
	Contribution à l'animation territoriale du SRADDET	
	Mise en oeuvre du programme d'actions «Centres de Ressources Numériques Territoriaux» (CRNT)	CAPSO / CCPL
DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL	Accompagnement des EPCI dans l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)	
SCOT PAYS DE SAINT-OMER	Finalisation du Programme d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	Pays de Saint-Omer
	Intégration des conclusions du diagnostic agricole dans le PADD et démarches de concertation avec la Chambre d'Agriculture sur les orientations proposées	
	Rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)	
	Accompagnement dans la procédure et dans l'organisation des démarches de concertation	
SCOT FLANDRE INTÉRIEURE	Rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : animation des ateliers thématiques, concertations avec les personnes publiques associées, suivi des comités techniques et des comités de pilotage	Pays Coeur de Flandre
	Assistance tout au long de la procédure	
PLUI CASO	Poursuite des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), animation des groupes de travail au sein de chaque entité	CAPSO
	Accompagnement dans la réalisation des parties réglementaires (zonage et règlement)	
	Constitution du dossier d'arrêt et suivi permanent de la procédure	

PLUI CCPL	Finalisation du Programme d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	CCPL
	Recensement du foncier mobilisable du PLUi de l'intercommunalité	
	Réalisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)	
	Assistance dans la réalisation des missions externalisées (suivi des bureaux d'études en charge de la traduction réglementaire, de l'expertise environnementale et du Règlement Local de Publicité intercommunal)	
	Accompagnement dans les démarches de concertation	
	Suivi permanent de la procédure	
PLUI CCFI	Finalisation du diagnostic foncier, recensement du foncier mobilisable et déclinaison des besoins en logements par entité	CCFI
	Réalisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)	
	Assistance dans la réalisation des missions externalisées (suivi des bureaux d'études en charge de la traduction réglementaire et de l'expertise environnementale)	
	Suivi permanent de la démarche	
PLUI CCCF	Réalisation de l'évaluatin du PLUi à 3 ans (en lien avec les indicateurs prioritaires définis avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer)	CAPSO
	Accompagnement dans la mise en oeuvre des OAP, concrétisation opérationnelle de l'AEU menée sur Enquin-les-Mines, Coyecques et Fauquembergues	
PLU	Accompagnement dans la finalisation des PLU communaux sur la Morinie (Clarques, Thérouanne, Mametz)	
ENERGIE - CLIMAT	Animation et accompagnement dans l'élaboration conjointe des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) et de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL)	CAPSO / CCPL
	Animation et accompagnement dans l'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure	CCFI
	Animation et mise en oeuvre du Contrat d'Objectifs Territorial	Pays de Saint-Omer
	Animation et mise en oeuvre de l'étude ENRR	CAPSO / CCPL
	Suivi de la mise en oeuvre des programmes d'actions au titre du dispositif «Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte» (TEPCV)	CAPSO / CCPL

MOBILITÉ DURABLE	Accompagnement à la préfiguration du transport collectif en lien avec le SDAASP	CAPSO
	Accompagnement dans l'élaboration conjointe d'un schéma cyclable (tourisme et usagers) intégrant un volet écomobilité scolaire	CAPSO / CCPL
	Accompagnement dans la mise en oeuvre d'actions en faveur de l'électromobilité, du covoiturage et de l'auto-partage	CAPSO / CCPL
	Accompagnement de la Ville de Saint-Omer dans la mise en oeuvre de sa stratégie de stationnement et notamment les signalétiques dynamiques et piétonnes	CAPSO
HABITAT	Accompagnement dans l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Saint-Omer	CAPSO
	Suivi de la mise en oeuvre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), du PIG et de l'OPAH-RU	CAPSO
	Accompagnement dans l'élaboration de l'OPAH	CCPL
	Suivi de la mise en oeuvre des programmes d'actions au titre du dispositif «Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte» (TEPCV)	CAPSO / CCPL
FONCIER	Accompagnement des EPCI dans l'élaboration d'études urbaines relatives à la réhabilitation des friches : quartier ANRU et ses abords à Saint-Omer, centre-bourg de Wizernes, parc du château Dambricourt à Hallines, friche Tavenier à Blendecques, ...	CAPSO / CCPL
	Accompagnement des EPCI dans l'élaboration d'études urbaines dans la poursuite des OAP des PLUi : Houlle, zone de loisirs à Saint-Martin-les-Tatinghem, centre-bourg d'Eperlecques ...	AUD
	Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des projets en faveur de la biodiversité (nature en ville - paysages)	AUD
GESTION DU RISQUE	Suivi permanent du PAPI de l'Audomarois	CAPSO
	Suivi permanent du PPRI du Marais Audomarois	CAPSO

AXE 4

RAYONNEMENT ET COOPÉRATION

Par la mise en oeuvre de la coopération internationale dans le domaine de l'eau et de la culture, l'Agence permet le rayonnement du territoire et la mobilité internationale de la jeunesse.

A l'échelle européenne, la réponse aux programmes INTERREG avec les EPCI permet l'échange de bonnes pratiques et l'émergence de projets pour répondre aux défis territoriaux partagés avec nos voisins.

Enfin, par une programmation renouvelée du Pays d'art et d'histoire qui répond aux projets du territoire, aux commémorations ou qui s'inscrit dans les manifestations nationales et européennes ou par la création et la diffusion d'outils de promotion du territoire et des projets, l'Agence contribue à l'attractivité envers les publics, les nouveaux résidants et les investisseurs.

AXE 4

RAYONNEMENT ET COOPÉRATION

SOUS-THÈME	INTITULÉ DE LA MISSION	PÉRIMÈTRE
COOPÉRATION INTERNATIONALE	Mise en oeuvre du programme d'actions au titre du Fonds Eau : - Poursuite des actions engagées au Kirghizistan, en Ethiopie et en Guinée - Accueil de jeunes marocains dans le cadre des démarches de coopération avec la ville de Tiznit - Organisation de la Journée Mondiale de l'Eau - Accompagnement du projet d'amélioration de la qualité de vie par l'accès à l'eau au Burkina Faso avec le Lycée Blaise Pascal à Longuenesse - Accompagnement du projet de construction d'un réseau d'eau potable à Quachlaq au Liban avec l'association Solidarités International - Accompagnement du projet d'amélioration de la ressource en eau par le développement d'activités génératrices de revenus en Arménie avec WECF - Développement des actions d'éducation à la citoyenneté et poursuite de la dynamique initiée avec les établissements scolaires et les centres sociaux ...	CAPSO
	Poursuite des partenariats anglo-saxon et transatlantique : - Coordination et valorisation des investigations menées sur le projet CARROLL - Développement d'un programme d'échanges entre le Lycée Ribot de Saint-Omer et la John Carroll School - Coordination du John Carroll Summer Internship Program avec l'université de Georgetown - Projet d'appui à la mobilité par l'insertion professionnelle avec le Québec - Réalisation d'une exposition sur le déploiement logistique de l'armée britannique à Saint-Omer dans le cadre des commémorations de la Grande Guerre et valorisation de l'application numérique 14-18 - Programmation et participation aux temps forts des partenaires (Musée de l'hôtel Sandelin, Coupole, Office de Tourisme de Pôle ...) sur les liens du territoire et le monde anglo-saxon	CAPSO CAPSO CAPSO CAPSO PAH PAH
COOPÉRATION EUROPEENNE	Assistance permanente auprès des intercommunalités dans leurs projets de coopération européenne : - Poursuite des démarches engagées en 2016 - Favoriser la connaissance et la gouvernance de la mobilité transfrontalière (TRANSMOBIL) - Redynamiser les marchés traditionnels (GO TRADE) - Mettre en réseau les équipements touristiques et culturels transfrontaliers (PATRIMOINE CONNECTE) - Développer l'intégration de la nature en ville (POUMONS VERTS) - Développer de nouvelles formes d'assainissement et de gestion des eaux en milieu urbain/péri-urbain (NEREUS) - Stimuler la rencontre entre les décideurs politiques et les jeunes (TRANSFORMING YOUR CITY)	CCFI CCPL CAPSO CAPSO CAPSO CAPSO

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE	Renforcer la coopération transfrontalières sur la base des éléments suivants : - Participation de l'ensemble des acteurs aux différents évènements organisés à l'échelle transfrontalière - Rapprocher les structures culturelles et sportives (Golf, bibliothèque) - Réhabiliter et valoriser les chemins de Saint-Jacques de Compostelle - Organisation d'un séminaire transfrontalier du tourisme - Structurer un partenariat d'expertise avec les entreprises sur la thématique de l'eau et de la biodiversité - Interconnecter les trames vertes et bleues	CAPSO
	Formalisation d'une publication sur la stratégie transfrontalière	CAPSO
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	Commémorations de la mort de Pierre-Alexandre Monsigny, du centenaire du mandat d'Alexandre Ribot, 250 ans de l'Ecole d'Art, 300 ans de l'orgue de la cathédrale, préparation du centenaire RAF 2018	PAH
	Accompagnement dans la réouverture du théâtre, de la Chapelle des Jésuites et de la Salle de bal Art Déco Jacques Durand	
	Poursuite des publications sur l'Hôtel du Bailliage de Saint-Omer, les orgues, Fort Maillebois, la Chapelle des Jésuites	
	Organisation d'une nouvelle programmation et de manifestations d'envergures nationale et européenne : Journées européennes des sites fortifiés, Rendez-vous au Jardin, Journée nationale de l'Archéologie, Nuit des cathédrales, Journées Européennes du Patrimoine)	
	Participation aux manifestations locales	
	Mise en oeuvre des nouvelles saisons culturelles du Pays d'art et d'histoire	
	Réalisation d'une étude d'opportunité d'extension du label Pays d'art et d'histoire	CAPSO
PROMOTION	Renouvellement des outils de promotion	CAPSO / CCPL
	Participation aux salons nationaux et internationaux relatifs à l'immobilier d'entreprises et à l'attractivité résidentielle	
	Déplacement aux salons de l'investissement touristique	
	Accompagnement à la mise en oeuvre des nouveaux hébergements touristiques marchands	

AXE 5

CONSEIL ET EXPERTISE AUPRÈS DES PARTENAIRES

Valoriser les atouts des territoires, qu'ils soient naturels, urbains ou architecturaux, nécessite d'évaluer les potentialités des sites, de proposer des aménagements au service de la qualité de vie. L'Agence s'efforce d'accompagner les projets en prenant en compte simultanément les mutations contemporaines (environnementales, technologiques, sociales,…) sans pour autant oublier les fondamentaux (spatialité, valeur d'usage, estime du bien, …), au bénéfice d'espaces équilibrés, structurés et hospitaliers.

AXE 5

CONSEIL ET EXPERTISE AUPRÈS DES PARTENAIRES

SOUS-THÈME	INTITULÉ DE LA MISSION	PÉRIMÈTRE
CONSEIL ARCHITECTURAL	Poursuite de la mission de conseil architectural pour le compte des villes de Saint-Omer (à l'échelle du PSMV) et d'Aire-sur-la-Lys (à l'échelle de la ZPPAUP)	CAPSO
	Création d'un conseil architectural sur les façades commerciales	
ASSISTANCE A LA COMMANDE PUBLIQUE	Elaboration d'un cahier des charges d'occupation du domaine public sur le périmètre des 3 places à Saint-Omer	
	Réalisation d'un cahier des charges pour le diagnostic et l'étude de faisabilité de la réhabilitation du Château de Westhove à Blendecques	
	Etude pour la création d'un béguinage à Heuringhem	
	Etude pour la requalification des espaces publics du centre-bourg de Clairmarais	
	Suivi de la réalisation de la première phase du projet de réhabilitation du parc du Château Dambricourt à Hallines (maison - silex - écuries - parking)	
	Etude pour la requalification des espaces publics et la programmation de la salle polyvalente de Moringhem	
	Etude pour la requalification des espaces publics et des bâtiments du centre-bourg de Tournehem	
	Etude pour la création d'un Regroupement Pédagogique Concentré à Thérouanne - Saint-Augustin	
	Réalisation d'un cahier de prescriptions pour la création de deux béguinages à Aire-sur-la-Lys	
	Etude de programmation pour la Chapelle Saint-Jean Baptiste à Aire-sur-la-Lys	
	Etude pour la requalification du Moulin Manessier à Fauquembergues	
	Etude pour le réaménagement du secteur de la gare d'Eperlecques	
	Suivi du projet de création d'un groupe scolaire à Eperlecques	
	Etude pour la valorisation et l'accueil de la ligne des gares du chemin de fer touristique	CAPSO / CCPL
	Etude pour l'aménagement de la place d'Escoeuilles et la création d'une liaison douce	CCPL
	Etude pour l'aménagement d'une nouvelle école à Cléty	
	Suivi de l'étude pour la création du chemin de la craie entre Lumbres et Dannes	
	Elaboration du cahier des charges de maîtrise d'oeuvre pour la requalification de la Maison du Papier à Esquerdes	

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	Ecriture des projets scientifiques CIAP (Saint-Omer et Thérouanne) et des équipements culturels patrimoniaux (ascenseur à bateaux des Fontinettes)	PAH
	Accompagnement des projets de restauration du patrimoine non protégé	
	Création de panneaux d'information et de médiation sur les églises de Clarques, Hallines, Tilques, Ecques et la cathédrale de Saint-Omer	
	Organisation de visites et médiation des projets urbains et architecturaux : centre historique de Saint-Omer, résidence d'architectes ANRU, reconversion de la friche Ledoux	
	Médiation autour des PLU et PLUi patrimoniaux à partir de plans anciens à la Bibliothèque d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (BAPSO), puis itinérance de l'exposition à l'échelle de la CAPSO	
	Poursuite des réflexions engagées sur la scénographie de l'exposition Shakespeare au Musée de l'hôtel Sandelin	
	Développement de projets pédagogiques dans le cadre des Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP)	
	Structuration des actions en direction du public du champ social et du public handicapé	
	Réalisation d'outils pédagogiques et programmation d'ateliers pour le jeune public	
DÉMARCHES DE CONCERTATION	Renouvellement et animation du Conseil de Développement	CAPSO / CCPL
	Organisation et participation aux Assises du Conseil de Développement	
CONTRAT DE VILLE	Assistance à l'animation des 3 conseils citoyens du Contrat de Ville	CAPSO
	Assistance à la convergence des deux Contrats de Ville	
SANTÉ	Accompagnement et animation dans la mise en oeuvre des stratégies santé	CAPSO / CCPL
ÉGALITÉ HOMME / FEMME	Etude prospective sur la place de la femme dans la ville et la citoyenneté	AUD

AGENCE
D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

CENTRE ADMINISTRATIF SAINT-LOUIS
RUE SAINT SÉPULCRE - CS 90128 - 62503 SAINT-OMER CEDEX

TÉL : +33 (0)3. 21. 38. 01. 62
FAX : +33 (0)3. 21. 88. 47. 58
WWW.AUD-STOMER.FR